

II. — LA THALIE.

Nous sommes à peine mieux renseignés sur l'œuvre principale d'Arius, la Thalie, qui devait être quelque chose comme un exposé systématique, mais populaire, de sa théologie. De cet écrit, composé à Nicomédie, pendant le séjour d'Arius auprès d'Eusèbe, nous n'avons que des fragments conservés surtout par saint Athanase.

Avant lui, il est vrai, saint Alexandre semble avoir connu et utilisé la Thalie. Dans la lettre encyclique conservée par Socrate, il s'exprime ainsi : « Voici ce qu'ils disent contrairement à l'Écriture », et il cite une série de propositions qui ont bien l'air d'être des extraits d'un ouvrage écrit, et non pas seulement des formules dites en passant au cours d'une discussion. Comme, de fait, ces propositions se retrouvent dans les citations textuelles fournies par saint Athanase, nous sommes fondés à croire que saint Alexandre avait le livre d'Arius sous les yeux, lorsqu'il rédigeait son encyclique ⁴⁷.

Mais c'est à saint Athanase que nous devons encore le meilleur de notre connaissance de la Thalie, et c'est lui surtout que nous suivrons au cours de notre étude.

« Arius, après avoir été chassé (d'Alexandrie) se retira chez les partisans d'Eusèbe. Il mit son hérésie sur le papier, et comme dans une Thalie, n'imitant aucun homme sensé, mais l'Égyptien Sotadès par la manière et le relâchement du rythme, il écrivit beaucoup de choses ⁴⁸. » Ces quelques lignes de saint Athanase renferment à peu près tout ce que nous savons de plus près sur la Thalie, les circonstances de sa composition et son caractère littéraire. Elles sont aussi bien incomplètes et dès l'abord nous sommes fixés sur la difficulté de la tâche que nous entreprenons.

Plusieurs circonstances rendent particulièrement délicat

47. Cfr. G. BARDY, *Saint Alexandre d'Alexandrie a-t-il connu la Thalie d'Arius*, dans la *Revue des Sciences religieuses*, VII, 1926, p. 527-532.

48. ATHANASE, *De synod.*, 15, PG, XXVI, 705, C.

tout essai pour réunir les *membra disiecta* de l'œuvre d'Arius. L'évêque d'Alexandrie indique très inexactement ses sources : tantôt il attribue une citation à Arius; tantôt il en fait l'œuvre collective des Ariens ou des Eusébiens; tel passage est donné comme venant d'Arius et d'Eusèbe ⁴⁹, tel autre paraît sous le double nom d'Arius et d'Astérius ⁵⁰. Comment faire l'exact départ entre ces indications discordantes? D'autre part, et ceci est encore plus grave, saint Athanase abrège, résume, bouleverse les textes qu'il cite. La plus longue citation de la Thalie, au chapitre 15 du *De synodis*, est évidemment un recueil d'extraits qui ne se suivent pas, et qui ont dû être empruntés à des parties très différentes de l'ouvrage d'Arius : sur les quarante-deux lignes occupées par ce passage, les trente-deux premières tout au moins sont faites de morceaux dont le plus long a trois lignes; et je ne suis pas très sûr que les dix dernières forment elles-mêmes un ensemble. Ailleurs, le texte d'Arius n'est pas mieux respecté, et lorsque le même fragment est cité à deux ou trois reprises au cours de l'œuvre de saint Athanase, il comporte un si grand nombre de variantes que l'établissement de l'original est à peu près impossible. Il n'y a pas lieu de s'étonner beaucoup de cette négligence. Athanase cite peut-être de mémoire; et la forme nette, tranchante, donnée par Arius lui-même aux plus importants de ses aphorismes facilite autant leur transformation que leur conservation. Rien n'est plus facile à modifier qu'un vers proverbial, dont tout le monde retient le sens et dont personne ne fait effort pour conserver les mots. Dans ces conditions, on comprendra sans peine l'imperfection des pages qui suivent. Elles ne semblent pourtant pas devoir être inutiles à ceux qu'intéresse l'histoire de l'arianisme, et c'est ce qui en explique la publication.

Arius écrivit donc sa Thalie alors qu'il était réfugié auprès d'Eusèbe de Nicomédie. A plusieurs reprises, saint Athanase ridiculise le caractère de cette œuvre. « Chez eux,

49. ATHANASE, *Contr. Arian.*, II, 24; PG, XXVI, 200, A.

50. ATHANASE, *De decret. nicaenae syn.*, 8; PG, XXV, 437, A.

écrit-il en parlant des Ariens, Arius tient la place du Christ, comme Maniché chez les Manichéens. Au lieu de Moïse et des autres saints, on trouve chez eux un certain Sotadès moqué par les Grecs eux-mêmes et la fille d'Hérodiade. Car c'est de Sotadès qu'Arius a imité les mœurs dissolues et efféminées en écrivant lui aussi des Thalias; c'est de cette sauteuse qu'il a envié les danses, sautant et plaisantant dans ses impiétés contre le Sauveur⁵¹. » Un peu plus loin, il ajoute : « Comment sont-ils de l'Église catholique... ceux qui rejettent les paroles des Écritures divines et qui donnent le nom de Nouvelle Sagesse aux Thalias d'Arius? ils ont raison de l'appeler ainsi : c'est une nouvelle hérésie qu'ils annoncent. Aussi peut-on s'étonner, alors que tant d'écrivains ont composé des traités et des homélies sur l'ancien et le nouveau Testament et qu'on ne rencontre de Thalias dans les œuvres d'aucun d'entre eux, pas même dans celles des Grecs sérieux, qu'ils soient les seuls à chanter ces choses après boire, au milieu des applaudissements et des bons mots, par manière de jeu. Tout le monde se moque d'eux; et l'admirable Arius n'a pas imité un respectable modèle; bien plus, il a méconnu le goût des hommes sérieux : après avoir pillé les autres hérésies, il a envié les sottises plaisanteries de Sotadès⁵². » Ailleurs, il dit encore : « Arius, pour exposer sa propre perversité, écrivit la Thalie sur des modes efféminés et ridicules, selon l'Égyptien Sotadès. Denys écrivit des lettres⁵³... »

Deux indications seulement sont à retenir de ces divers passages, le nom de Sotadès et le titre de Thalias donné à l'ouvrage d'Arius. Thalias signifie banquets, et par suite chansons à boire : d'où les railleries d'Athanase; et nous savons en effet que l'hérésiarque, pour populariser sa doctrine, avait composé des chansons à l'usage des matelots, des marchands, des voyageurs, de sorte que le port et les

51. ATHANASE, *Contr. Arian.*, I, 2; PG, XXVI, 16, A.

52. ATHANASE, *Cont. Arian.*, I, 4; PG, XXVI, 20, A.

53. ATHANASE, *De sentent. Dion.*, 6; PG, XXV, 488, B. Cfr. *De synod.*, 36; PG, XXVI, 757, A-B.

marchés d'Alexandrie retentissaient de ces cantiques d'un nouveau genre⁵⁴. Il n'est pourtant pas probable, comme on l'a souvent admis⁵⁵, que ces chants populaires aient jamais fait partie de la Thalie; et un passage de saint Athanase paraît même distinguer très nettement entre les chansons composées par Arius et la Thalie⁵⁶. Les moqueries de l'évêque d'Alexandrie viseraient, semble-t-il, plutôt le titre et la forme de l'ouvrage que son contenu; et il faut avouer que Thalias est un drôle de titre pour un exposé théologique; mais nous savons que les anciens aimaient des titres prometteurs et mystérieux⁵⁷. Peut-être Arius avait-il surtout voulu piquer la curiosité du public en présentant son grand ouvrage sous forme de Thalias.

54. PHILOSTORGE, H. E., II, 2; édit. BIDEZ, Leipzig, 1913; p. 13, 6 ss. : « ὅτι τὸν Ἄρειον ἀποκηδήσαντα τῆς ἐκκλησίας, φησὶ, ἄσματα τε ναυτικά καὶ ἐπιμύθια καὶ ὁδοπορικά γράψαι, καὶ τοιαῦθ' ἕτερα συντιθέντα εἰς μελωδίας ἐντείναι ἃς ἐνόμιζεν ἐκάστοις ἀρμόζειν διὰ τῆς ἐν ταῖς μελωδίαις ἡδονῆς ἐκκλέπτου πρὸς τὴν οἰκίαν ἀσέβειαν τοῦ ἀμαθεστέρου τῶν ἀνθρώπων. » Cf. *Vita Constant.*, édit. BIDEZ, *Philostorgius Kirchengeschichte*, p. 13, 24 ss. : « ὁ δὲ Ἄρειος ἐξηγηθῶς τοῦ εὐσεβεστάτου συλλόγου καὶ πανταχόθεν παρὰ τῶν ὀρθοδόξων ἀποκλεισόμενος καὶ οὐκ ἔχων ὅπως ἐτι τοῖς πληθεσιν ὁμιλοῖται καὶ διδάσκει περὶ τῶν προκαιμένων ἐπὶ τὸ γράφειν ἐχώρει ψαλμούς τέ τινες ὅπως ἡδύνατο συντιθεῖς καὶ ἄσματα ναυτικά τε καὶ ἐπιμύθια καὶ οἷοις οἱ ἐν ταῖς ὁδοπορίαις οἱ τοῦς ὄνους ἐλαύνοντες εἰσῆσθαι χρῆσθαι. » Les chansons d'Arius étaient probablement adaptées à des airs connus. Ainsi le cantique des meuniers pouvait être calqué sur ces chants des meuniers, ἐπιμύθια, dont parle POLLUX, VII, 33, 8.

55. A. HARNACK, *Die Ueberlieferung*, Leipzig, 1897, p. 532; O. BARDEHEWER, GAKL, t. III, Fribourg, 1912, p. 42. A. PUECH, *Hist. de la Littér. grecque chrét.*, t. III, p. 60-61, se prononce en faveur de la distinction.

56. ATHANASE, *De decret. nicaenae syn.*, 16; PG, XXV, 449, D-452, A : « ἀλλὰ τούτων ἐκπίπτοντες καὶ κατὰ τοὺς περὶ Εὐσέβιον ὑπὸ πολλῆς συγχόμενοι τῆς ἀπορίας ἐκεῖνο λοιπὸν ἔχουσιν ὑπολείπμενον, ὃ καὶ ἐν ἄσματι τοῦ Ἄρειου καὶ ἐν τῇ αὐτοῦ θαλαίᾳ ὡς ἐπαπορῶν μυθολογεῖ. »

57. Cf. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Stromat.*, VI, 2, 1; édit. STAEBLIN, t. II, Leipzig, 1906, p. 422-423. Le titre de *Banquet* en particulier était fréquent. Nous connaissons dans la littérature classique le *Banquet* de Platon et celui de Xénophon. Dans la littérature chrétienne, on peut signaler le *Banquet* de Méthode d'Olympe, qui est une apologie de la virginité. Il y a eu, à l'époque alexandrine, tout un genre d'écrits parodiques sous le titre de *Repas* (δεῖπνα) : on pourrait en rapprocher, bien qu'elle soit beaucoup plus tardive, la *Coena Cypriani*.

Quant à Sotadès, nous sommes renseignés sur lui entre autres par les notices de Suidas, qui connaît deux poètes de ce nom : un Athénien, poète comique de la comédie moyenne; et un Crétois qui a écrit en vers iambiques et en dialectes ioniens des bouffonneries et des obscénités⁵⁸. Montfaucon croit que saint Athanase vise ce dernier écrivain⁵⁹ et il a sans doute raison, bien qu'en un endroit il soit question de Sotadès comme d'un Égyptien⁶⁰. En tout cas, sous le nom de Sotadès, on a désigné une sorte de mètre, l'ionique majeur, que les Grecs ont souvent employé dans la poésie légère⁶¹.

La question se pose alors de savoir si la Thalie d'Arius a été composée dans ce mètre, ou du moins si telle est la pensée de saint Athanase. Il semble difficile de l'affirmer. Lorsqu'Athanase parle de la Thalie, il ne se préoccupe nulle part de définir la versification employée par l'hérétique; il ne tient pas à nous renseigner sur le système rythmique qu'a adopté Arius. S'il cite le nom de Sotadès, c'est sans

58. SUIDAS, *Lexicon*, édit. BERNHARDY, Halle et Brunswick, 1853 s.v. Sotadès serait né en Crète, à Maronée; mais il a vécu à la cour des Ptolémées, et Philadelphie l'a fait jeter à la mer, cousu dans un sac. Athanase a donc pu, sans trop de peine, le qualifier d'Égyptien. Ce qu'il dit des vers de Sotadès répond exactement à ce que nous savons de ceux du Crétois. Cf. A. PUECH, *op. cit.*, t. III, p. 59.

59. MONTFAUCON, *Not. ad Athanas. Contr. Ar.*, I, 2; PG, XXV, 15, D.

60. ATHANASE, *De sentent. Dion.*, 6; PG, XXV, 488, B.

61. Sotadès a employé le tétramètre ionique brachycataleptique. Suivant MASQUERAY, *Traité de métrique grecque*, § 224 et 225, le type du vers sotadéen serait :

Ἦρον ποτέ φασιν Δία τὸν τερπικέραυνον.
(= --uu--uu--uu--)

Mais, par les substitutions et l'anaclose, ce vers peut prendre des formes multiples, de sorte que le problème de sa véritable nature est extrêmement compliqué. Les fragments de Sotadès figurent dans G. HERMANN, *Elementa doctrinae metricae*, p. 445. Sur ce poète, cf. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, t. V, p. 170; SUSEMHL, *Geschichte der alexandrinischen Literatur*, t. I, p. 245. Sur le vers sotadéen, voir en particulier la dissertation de F. PODHORSKY, *De versu sotadeo*, dans les *Dissertat. philol. vindobon.*, t. V, p. 107-184; Vienne, 1895.

doute pour des raisons tout à fait indépendantes de la mesure des vers : par le κεκλασμένον καὶ θηλυκὸν ἦθος, pour l'ἔκλυσις τοῦ μέλου, pour les γελοιολόγια, pour le titre⁶². Tout cela n'a rien à voir avec le mètre. Nous reviendrons plus tard sur la métrique d'Arius. Retenons seulement pour l'instant qu'Athanase ne dit pas en propres termes que la Thalie a été écrite en vers sotadéens^{62a}.

Il est vrai que l'historien Socrate est plus précis et parle expressément du mètre sotadique à propos de la Thalie : « Il faut savoir, dit-il, qu'Arius composa un ouvrage relatif à sa doctrine, et qu'il l'intitula Thalie. Le caractère de ce livre est frivole et relâché, il se rapproche des chants ou des mètres sotadiques : le concile le condamna également en ce temps-là⁶³. » Mais Socrate ne connaît guère la Thalie, et sans doute ne l'a-t-il pas vue lui-même plus que Sozomène, qui, du moins, avoue son ignorance : « Ils condamnèrent également, écrit ce dernier en parlant des Pères de Nicée, les expressions de sa doctrine et le livre qu'il avait composé

62. P. MAAS, *Die Metrik der Thalia des Arius*, dans la *Byzantin. Zeitschr.*, t. XVIII, 1909, p. 515. P. Maas rapproche justement des expressions d'Athanase, celles que Lucien place dans la bouche de Démonax, quand celui-ci reproche à Favorinus τῶν μέλων τὸ επικεκλασμένον ὡς... γυναικεῖον, *Démonax*, 12. Cf. encore PLUTARQUE, *De Pyth. orac.*, 6; *De musica*, 21.

62a. A. PUECH, *op. cit.*, p. 60-61, interprète différemment le témoignage de saint Athanase. « Les fragments de Sotadès, écrit-il, montrent qu'à côté des obscénités et des lazzi, ses poèmes contenaient aussi des parties gnomiques, et, si les Romains ont fini par employer le sotadée pour la poésie didactique, nous savons aujourd'hui que les Grecs de la basse époque impériale leur ont donné l'exemple. Arius pouvait en faire usage, sans avoir lu les poèmes licencieux du Crétois et sans prétendre aucunement se rattacher à lui... Si... l'on tient compte de l'extrême variété de formes que pouvait revêtir le sotadée, et si l'on ajoute encore que nous ignorons dans quelle mesure Arius, en devenant poète, s'est trouvé capable de se conformer à la métrique traditionnelle et à la bonne prosodie, on n'aura pas de peine à comprendre que la restitution des vers d'Arius soit une tâche des plus délicates; mais il n'est pas légitime de rejeter le témoignage d'Athanase, de Socrate et de Sozomène, pour contester qu'Arius ait écrit en sotadées et chercher plutôt dans ses vers des hexamètres déformés. »

63. SOCRATE, H. E., I, 9; PG, LXVII, 84 B.

sur elle et intitulé *Thalie*. Je n'ai pas rencontré ce traité, mais j'ai appris que son caractère est relâché, de sorte qu'il ressemble par sa légèreté aux chansons de Sotadès ⁷⁰. »

Déjà ces derniers renseignements sont bien vagues, et la *Thalie* n'était plus connue au v^e siècle. Elle devait même avoir disparu beaucoup plus tôt. Saint Épiphané, toujours si attentif à nous faire connaître les écrits des hérétiques, cite deux lettres d'Arius, mais il ne connaît pas la *Thalie*. Ses contemporains ne la connaissent pas davantage, pas plus dans le camp arien que dans le camp orthodoxe. Ni Eunomius, ni saint Basile, ni saint Grégoire de Nysse ne s'occupent du grand ouvrage de l'hérésiarque; et si vers la fin du iv^e siècle on trouve encore citées et répétées quelques formules employées par la *Thalie*, il s'agit d'expressions proverbiales dont aucune ne suppose l'existence de ce livre. Aussi est-il vraisemblable que la *Thalie* n'a pas longtemps survécu à son apparition et qu'elle a été de bonne heure la victime des mesures sévères prises par l'empereur Constantin contre les écrits d'Arius.

Saint Athanase nous a heureusement conservé le début de la *Thalie*, et ce premier fragment est à peu près le seul qui nous permette de nous faire une opinion sur le caractère littéraire de l'ouvrage. Aussi mérite-t-il d'être étudié à part.

I. ATHANASE, *Contr. Arian.*, I, 5; PG, XXVI, 20 C-21 A.

Ἡ μὲν οὖν ἀρχὴ τῆς ἀρειανῆς θαλείας καὶ κουφολογίας ἤθος ἔχουσα καὶ μέλος ὀηλικόν, αὕτη·

Κατὰ πίστιν ἐκλεκτῶν Θεοῦ, συνετῶν Θεοῦ, παίδων
ἀγίων, ὀρθοτόμων, ἁγίου Θεοῦ πνεῦμα λαβόντων,
τά δε ἔμαθον ἐγὼ γε ὑπὸ τῶν σοφίας μετεχόντων,
ἀστέων, θεοδιδάκτων, κατὰ πάντα σοφῶντε.
Τούτων κατ' ἔχνος ἦλθον ἐγὼ βαινῶν ὁμοδόξως
ὁ περικλυτὸς ὁ πολλὰ παθὼν διὰ τὴν θεοῦ δόξαν,
ὑπὸ τε θεοῦ μαθὼν σοφίαν καὶ γινῶσιν ἐγὼ ἔγνων.

On voit sans trop de peine que nous avons affaire à des

64. SOZOMÈNE, H. E., I, 21, PG, LXVII, 921 B-924 A.

vers; et W. Weyh a remarqué, non sans raison, semble-t-il, que ces vers sont même acrostiches : la série des premières lettres en donne les mots *κατὰ τοῦ*. On ne peut guère admettre que ce soit là un pur hasard. Peut-être, comme le suppose W. Weyh, Arius avait-il voulu par ce moyen empêcher ses adversaires de corriger son œuvre, de la transformer ⁶⁵; peut-être plus simplement avait-il voulu donner à ses amis un moyen mnémotechnique pour l'apprendre avec moins de peine. La citation de saint Athanase est trop brève pour que nous puissions décider.

L'accord entre les critiques cesse d'ailleurs lorsqu'il s'agit de déterminer le rythme de cette poésie. F. Loofs estime qu'il s'agit ici de vers sotadiques; mais il est bien obligé de reconnaître que le poète a dû prendre la plus incroyable liberté dans le traitement des longues et des brèves pour se plier aux exigences du schéma régulier ⁶⁶.

D'autres historiens ont cru que saint Athanase, ou du moins les copistes qui ont transcrit son œuvre, ont défiguré les vers d'Arius, et ils ont cherché à les rétablir dans leur teneur primitive. Tel est par exemple le cas de E. Fialon, qui propose la reconstitution suivante de ce début ⁶⁷ :

Ἐκλέκτων πίστιν κατὰ συνετῶν τε θεοῖο,
παιδῶν ἀγίων, ὀρθοτόμων, πνεῦμα λαβόντων,
τάδ' ἐγὼ γ' ἔμαθον τῶν ὑπὸ σοφίας μετεχόντων,
ἀστέων καὶ πάντασοφῶν θεοδιδάκτων·
τούτων κατ' ἔχνος ἔληλυθα, βαινῶν ὁμοδόξως,
ὁ περικλυτὸς, ὁ παθὼν πολὺ θεῖαν διὰ δόξαν,
θεόθεν τε μαθὼν τὴν σοφίαν γινῶσιν ἔγνωκα.

Grâce aux changements qu'il introduit dans le texte traditionnel, E. Fialon parvient à donner à ce début de la *Thalie* la forme de sotadiques ou ioniques majeurs. Encore reconnaît-il que « l'ionique majeur, comme les autres

65. W. WEYH, *Eine unbemerkte altchristliche Akrostichis*, dans la *Byzantin. Zeitschr.*, t. XX, 1911, p. 139.

66. F. LOOFS, art. *Arianismus*, dans la *PRE³*, t. II, p. 13.

67. E. FIALON, *Saint Athanase, Étude littéraire*, Paris, 1877; p. 68.

mètres, admettait nécessairement des équivalents : deux brèves au lieu de la première longue, ὁ περίλυτος; une longue à la place de deux brèves, ἐκλέκτων. Sans équivalents, ces mots qui faisaient certainement partie du texte d'Arius, n'auraient pu cadrer avec la mesure. Était seule invariable la deuxième longue, qui portait l'*arsis* ⁶⁸. » Cette reconstitution est ingénieuse; mais elle saurait difficilement être acceptée; et nous ne voyons pas de raison décisive qui nous porte à admettre que saint Athanase ou ses copistes aient fait disparaître de la langue d'Arius les tours poétiques, les mots et les désinences caractéristiques du vers. C'est le texte tel qu'il est que nous avons à examiner et non ses remaniements.

Bien qu'elle ait été acceptée par Wilamowitz ⁶⁹, l'opinion de ceux qui recherchent des vers sotadiques dans ce début de la Thalie paraît assez incertaine. Arius n'a rien d'un vrai poète. Au plus est-il capable de faire figure de versificateur laborieux et médiocre. De son temps d'ailleurs, le sens de la quantité tend singulièrement à s'affaiblir, et c'est à peine si les oreilles les plus délicates savent encore distinguer les longues et les brèves. On fait toujours des hexamètres, des pentamètres, des trimètres iambiques; mais un vers aussi compliqué que le sotadique ne trouve plus d'amateurs. Déjà l'on pressent le moment où prendra son essor une poésie nouvelle fondée sur le nombre des syllabes et indépendante de leur quantité métrique ⁷⁰.

C'est bien plutôt dans le classique hexamètre qu'il faut chercher le modèle entrevu par Arius. Les sept premiers vers de la Thalie ont la terminaison des hexamètres (— — — — —), si du moins on considère aux vers 1, 2 et 6 le mot θεοῦ comme monosyllabique, et si au vers 7 on admet que l'augment de ἔγνω et la dernière syllabe de ἐγὼ ne comptent ensemble que pour une syllabe, deux licences assez considérables, il est vrai, mais qui ne sont pas faites

68. Id., *Ibid.*, p. 68, n. 1.

69. WILAMOWITZ, dans les *Götting. Gelehrt. Anz.*, 1901, p. 34, n. 1.

70. Cf. P. MAAS, *art. cit.*, p. 515.

pour exciter une trop grande surprise. On peut de même trouver dans le début de ces vers la quantité requise pour compléter les hexamètres, à la condition de tenir compte de certaines libertés prosodiques. P. Maas a trouvé que neuf fois les voyelles ᾱ, ῖ, ῦ, doivent être traitées comme des longues, et une fois, au v. 6, la voyelle ὄ. Ajoutons un hiatus (v. 3) et une rare *correptio* de la muette avec la liquide (v. 1); enfin au v. 2 ἔγνω, avec l'*α* allongé et la synizèse ω est également remarquable, à moins qu'on ne songe à la lecture ἐγνώω ⁷¹. On voit assez, par les laborieuses explications qu'il faut donner de la métrique d'Arius, que l'hérésiarque ne cherchait dans le vers qu'un moyen commode de graver ses théories dans la mémoire de ses partisans. Assez indifférent à l'œuvre d'art, il se préoccupait surtout de recruter des adhérents; et c'est parce que la poésie lui semblait plus facile à retenir que la prose qu'il rédigeait en vers les principes de sa doctrine.

La citation la plus longue qu'Athanase ait faite de la Thalie figure dans le *De synodis*, 15. L'évêque d'Alexandrie rappelle en cet endroit les origines de l'arianisme, et cite quelques-uns des ouvrages les plus caractéristiques de l'hérésie. La Thalie n'est pas représentée par moins de quarante-deux lignes. Malheureusement, nous n'avons pas affaire ici à un texte suivi, mais à des extraits arbitrairement découpés, et dont chacun, long de deux ou trois lignes, exprime un aspect essentiel de l'hérésie. Sans doute est-ce Athanase lui-même qui a recueilli ces « blasphèmes d'Arius » ainsi qu'il les appelle. La collection en est d'un grand intérêt pour l'histoire doctrinale; elle n'a pas tout à fait la même importance pour l'histoire littéraire; et l'on voudrait être assuré que saint Athanase n'a jamais modifié les formules authentiques d'Arius. Les parallèles que nous relèverons au fur et à mesure de notre étude nous montreront assurément que la collection de pensées réunie en ce passage du *De synodis* exprime bien les opinions d'Arius, mais ils ne nous ras-

71. P. MAAS, *art. cit.*, p. 511.

sureront pas toujours sur la valeur même du texte. Il semble d'ailleurs utile de citer en bloc toute cette série de fragments et de ne pas se mettre à la poursuite désespérée d'une reconstitution logique dans l'ordre des idées.

II ATHANASE, *De synodis*, 15; PG, XXVI, 705 C-708 C.

'Αλλ' ἐκβλήθεις καὶ ἐπιτριβείς Ἄρειος παρὰ τῶν περὶ Εὐσέβιον, συνέθηκεν ἑαυτοῦ τὴν ἀίρεσιν ἐν χάριτι, καὶ ὡς ἐν θαλίᾳ ζηλώσας οὐδένα τῶν φρονίμων, ἀλλὰ τὸν Αἰγύπτιον Σωτάδην ἐν τῷ ἦθει καὶ τῇ ἐκλύσει τοῦ μέλους, γράφει μὲν πολλὰ, ἀπὸ μέρους δέ ἐστιν αὐτοῦ ταῦτα.

Βλασφημίας τοῦ Ἀρείου.

- Αὐτὸς γοῦν ὁ θεὸς καθ' ἑστίν, ἄρρητος ἅπασιν ὑπάρχει ἴσον, οὐδὲ ὁμοιον, οὐχ ὁμόδοξον ἔχει μόνος οὗτος. — ἀγέννητον δὲ αὐτὸν φαμεν διὰ τὸν τὴν φύσιν γεννητόν. τοῦτον ἀναρχον ἀνομινοῦμεν διὰ τὸν ἀρχὴν ἔχοντα,
 5 ἀτίδον δὲ αὐτὸν σέβομεν διὰ τὸν ἐν χρόνῳ γεγαότα. ἀρχὴν δὲ τὸν υἱὸν ἔθηκε τῶν γεννητῶν ὁ ἀναρχος, καὶ ἤνεγκεν εἰς υἱὸν ἑαυτοῦ τόνδε τεκνοποιήσας. — ἴδιον οὐδὲν ἔχει τοῦ θεοῦ καθ' ὑπόστασιν ιδιότητος· οὐδὲ γὰρ ἐστίν ἴσος, ἀλλ' οὐδὲ ὁμοούσιος αὐτῷ. —
 10 σφῶς δέ ἐστιν ὁ θεός, ὅτι τῆς σοφίας διδάσκαλος αὐτός. — ἰκανὴ δ' ἀπόδειξις, ὅτι ὁ θεὸς ἀόρατος ἅπασιν τοῖς τε δι' υἱοῦ καὶ αὐτῷ τῷ υἱῷ ἀόρατος ὁ αὐτός. — ῥητῶς δὲ λέξω, πῶς τῷ υἱῷ ὁράται ὁ ἀόρατος· τῇ δυνάμει ἢ δύναιται ὁ θεὸς ἰδίῳις τε μέτροις
 15 ὑπομένει ὁ υἱὸς ἰδεῖν τὸν πατέρα ὡς θέμις ἐστίν. — ἦγον τριάς ἐστι, δόξαις οὐχ ὁμοίαις· ἀνεπίμικτοι ἑαυταῖς εἰσιν αἱ ὑποστάσεις αὐτῶν· μία τῆς μιᾶς ἐνδοξοτέρα δόξαις ἐπ' ἀπειρον. — ξένος τοῦ υἱοῦ κατ' οὐσίαν ὁ πατήρ, ὅτι ἀναρχος ὑπάρχει. —
 20 συνὲς ὅτι ἡ μονὰς ἦν, ἡ δυὰς δ' οὐκ ἦν πρὶν ὑπάρξει. — αὐτίκα γοῦν υἱοῦ μὴ ὄντος ὁ πατήρ θεός ἐστι λοιπὸν ὁ υἱὸς οὐκ ὢν, ὑπῆρξε δὲ θελήσει πατρώα, μονογενὴς θεός ἐστι, καὶ ἑκατέρων ἀλλότριος οὗτος. — ἡ σοφία σοφία ὑπῆρξε σοφοῦ θεοῦ θελήσει. —
 25 ἐπινοεῖται γοῦν μυρίαίς θσαις ἐπινοίαις πνεῦμα, δύναμις, σοφία, δόξα θεοῦ, ἀλήθειά τε καὶ εἰκὼν καὶ λόγος οὗτος. — συνὲς ὅτι καὶ ἀπαύγασμα καὶ φῶς ἐπινοεῖται. — ἴσον μὲν τοῦ υἱοῦ γεννητῶν δυνατός ἐστιν ὁ κρείττων,

- διαφορώτερον δὲ ἢ κρείττονα ἢ μείζονα οὐχί. —
 30 θεοῦ θελήσει ὁ υἱὸς ἡλικός καὶ ὅσος ἐστίν. — ἔξ ὅτε καὶ ἀφ' οὗ καὶ ἀπὸ τότε ἐκ θεοῦ ὑπέστη. — ἰσχυρὸς θεὸς ὢν τὸν κρείττονα ἐκ μέρους ὑμνεῖ. — συνελόντι εἰπεῖν τὸ υἱῷ ὁ θεὸς ἄρρητος ὑπάρχει. ἐστὶ γὰρ ἑαυτῷ ὅ ἐστι, τοῦτ' ἐστίν ἀλεκτος,
 35 ὥστε οὐδὲν τῶν λεγομένων κατὰ τε κατάληψιν συνίαι ἐξαιρεῖν ὁ υἱὸς· ἀδύνατα γὰρ αὐτῷ τὸν πατέρα τε ἐξιχνιάσαι, ὅς ἐστιν ἐφ' ἑαυτοῦ· αὐτός γὰρ ὁ υἱὸς τὴν ἑαυτοῦ οὐσίαν οὐκ οἶδεν. υἱὸς γὰρ ὢν θέλησει πατρός ὑπῆρξεν ἀληθῶς. — τίς γοῦν λόγος συγχωρεῖ τὸν ἐκ πατρὸς ὄντα
 40 αὐτὸν τὸν γεννήσαντα γινῶναι ἐν καταλήψει; ὁδῶν γὰρ ὅτι τὸ ἀρχὴν ἔχον τὸν ἀναρχον ὅς ἐστιν ἐμπερινοῆσαι ἢ ἐμπεριδράξασθαι οὐχ οἶδόν τέ ἐστιν.

A partir de la ligne 32, les idées s'enchaînent à peu près, et l'on peut admettre que saint Athanase cite un long fragment sur l'impuissance du Fils à connaître le Père. Mais jusque-là, nous n'avons qu'un assemblage de pièces et de morceaux. Certaines doctrines reviennent deux ou trois fois, presque sous la même forme, en particulier celle que le Fils subsiste par la volonté du Père (lignes 22, 24, 30, 38). Pour mieux se faire comprendre, Arius ne craint pas d'insister, de retenir l'attention de son lecteur, par des formules telles que *σύνες* (lignes 20 et 27); *ἡτῶς δὲ λέξω* (ligne 13), *συνελόντι εἰπεῖν* (ligne 33), qui marquent des reprises de la pensée. Tout cela n'est pas très poétique, mais caractérise un esprit tenace et désireux de convaincre.

On ne saurait pourtant nier les prétentions poétiques du passage. Presque toutes les lignes sont de longueur égale, comprenant de 15 à 20 syllabes, et elles se détachent naturellement les unes des autres par le sens : seules les lignes 14 et 15, 25 et 26 n'offrent pas une signification complète et doivent être réunies deux à deux. Cette seule remarque suffit à montrer l'intention de l'écrivain. P. Maas a d'ailleurs noté que, sur les 32 premières lignes, 11 ou 12 ont la finale d'un hexamètre : 1, 2, 6 (hiatus), 7, 8 (*ἰδιοτητος*), 9, 10 (*διδασκαλος*), 15, 18, 20, 26, 28 (*δυνατος*); et parmi celles-ci, les lignes 9 (*ισος*), 18 (*μῆ, της μιας*) et 20 (*στι η et δυας*) ont égale-

ment la première partie d'un hexamètre. La ligne 21 enfin est un hexamètre si on lit *μη οντος* avec une élision ⁷². Avec peu de changements, — et l'on est en droit de supposer qu'Athanase a pris lui-même certaines libertés à l'égard du texte, — il serait possible de rétablir encore d'autres vers.

Mais de tels essais seraient assez vains. La versification d'Arius, par sa nature, échappe aux règles de la prosodie classique : nous n'avons aucun moyen de nous assurer qu'il a donné telle ou telle quantité à une voyelle déterminée. D'autre part, s'il y a des vers dans la Thalie, il y a sûrement autre chose : malgré certaine symétrie, les lignes 33-42 de la citation d'Athanase ne sont pas de la poésie : au plus pourrait-on y relever une intention rythmique; de même les lignes 2-5 dont le parallélisme garantit l'exactitude, la ligne 24 reproduite dans un autre fragment sont de la prose. Il est absolument certain que la Thalie offrait ainsi un mélange de prose et de poésie : nous savons en effet qu'elle renfermait un bon nombre de citations scripturaires d'où Arius tirait des arguments en faveur de sa doctrine ⁷³ : cela seul suffirait à établir le caractère mixte de l'ouvrage ⁷⁴. Tous les critiques d'ailleurs sont d'accord sur ce point ⁷⁵, et la plupart des fragments que cite saint Athanase semblent bien irréductibles à de la poésie.

C'est surtout dans le premier Discours contre les Ariens qu'Athanase apporte les extraits d'Arius qu'il se propose de réfuter. Après avoir cité le début de la Thalie (*supra*, fragm. 1), il poursuit : « Les plaisanteries grossières, détestables et pleines d'impiété qu'on y trouve sont les suivantes. » Les fragments qu'annonce cette introduction sont

72. P. MAAS, *art. cit.*, p. 514.

73. ATHANASE, *Contr. Arian.*, I, 8; PG, XXVI, 25 C : « εἰ μὲν οὖν, διὰ τὸ λέγειν τινὰς τῆς θείας γραφῆς ἐν τῇ θαλαίᾳ γράψαι, νομίζουσι καὶ τὰς βλασφημίας εὐφημίας εἶναι... »

74. F. LOOPS, *art. Arianismus*, dans la PRE³, t. II, p. 13.

75. A. HARNACK, *Die Ueberlieferung*, p. 532; O. BARDENHEWER, G AKL, t. III, p. 42; A. PUECH, *Hist. de la littérature grecque chrétienne*, t. III, p. 61.

au nombre de cinq dans le chapitre 5 : le premier, le second et le quatrième sont cités littéralement; le troisième et le cinquième au style indirect semblent plutôt des résumés ⁷⁶. Ils sont suivis au chapitre 6 d'une nouvelle série, sans introduction spéciale, mais à la fin de ce dernier chapitre figure une conclusion qui interrompt les citations.

Le texte donné par le Discours contre les Ariens peut être utilement contrôlé, pour la plupart des fragments, par une citation fournie dans l'*Epistola ad episcopos Aegypti et Libyae*. Saint Athanase écrit : « Le bienheureux évêque Alexandre chassa de l'Église Arius qui pensait et disait ceci ⁷⁷. » Suit une série de neuf fragments, séparés l'un de l'autre par des formules d'introduction tantôt au singulier, tantôt au pluriel ⁷⁸. Lorsque le singulier est employé, c'est certainement la Thalie qui est citée. La question est plus délicate à résoudre lorsque saint Athanase emploie le pluriel pour introduire son texte; mais ici encore il est permis de croire qu'Arius est visé personnellement.

Outre ces deux séries de textes, celles des chapitres 5-6 du premier discours contre les Ariens et du chapitre 12 de la lettre aux évêques d'Égypte, nous avons, dans l'œuvre de saint Athanase quelques autres fragments de la Thalie. Le chapitre 9 du premier discours contre les Ariens reprend les principales thèses de l'hérésiarque : il n'apporte pas de nouveaux morceaux de son œuvre, mais fournit quelques variantes, et surtout nous permet de mesurer la liberté avec laquelle saint Athanase cite parfois ses sources. Ce recueil de thèses est construit sur le même plan que les blasphèmes d'Arius dans le *De Synodis*.

La suite des Discours contre les Ariens est beaucoup moins riche : au chapitre 37 du premier discours, un argument

76. ATHANASE, *Contr. Arian.*, I, 5; PG, XXVI, 21 A-B.

77. ATHANASE, *Epist. ad episc. Aegypti et Lib.*, 12; PG, XXV, 564, B : « ὁ τοίνυν μακαρίτης Ἀλέξανδρος ὁ ἐπίσκοπος ἐξέβαλε τὸν Ἄρειον τῆς ἐκκλησίας φρονούτα καὶ λέγοντα ταῦτα. »

78. *Id.*, *ibid.*, « λέγουσι γοῦν ὅτι » ; « προστιθέασι δὲ καὶ τοῦτο ὅτι » ; « ἀμέλει φασὶν ὅτι » ; « πάλιν τέ φασιν ὅτι » ; « καὶ γὰρ καὶ τοῦτο λέγουσιν ὅτι » ; « πρὸς τούτοις ἔλεγεν ὅτι » ; « προστίθει δὲ καὶ τοῦτο ὅτι ».

scripturaire est donné comme l'œuvre d'Arius et d'Eusèbe. Dans le second discours, un passage est cité au chapitre 24 sous les noms d'Arius, d'Astérius et d'Eusèbe, sans qu'il soit possible de discerner sa véritable origine; plus loin, au chapitre 37, la Thalie est de nouveau signalée. Pour le reste, c'est au plus si de temps à autre on trouve une référence à des formules stéréotypées, sans grand intérêt littéraire.

Le *De sententia Dionysii* et le *De decretis nicaenae synodi*, s'ils n'apportent pas de nouveaux fragments, renferment pourtant quelques passages déjà connus de la Thalie. Au chapitre 6 du *De decretis*, malgré le pluriel de la formule d'introduction : « Ils disent donc, ainsi qu'il semblait bon à ceux-là (leurs prédécesseurs) et qu'ils ont osé dire », ce sont bien des formules d'Arius, groupées cette fois encore sans lien, qui sont reproduites. Le *De sententia* nomme Arius au chapitre 23, et en donne un important morceau, constitué selon l'habitude par plusieurs phrases détachées.

Tel est, dans ses grandes lignes, l'état de la tradition textuelle que nous fait connaître saint Athanase. On mesure sans peine son indigence. Ce qui intéresse l'évêque d'Alexandrie, ce n'est pas le développement donné par Arius à sa pensée, mais cette pensée même, exprimée sous sa forme typique et stéréotypée. Malheureusement pour nous, Arius sembla avoir eu le talent de trouver sans peine de telles formules, brèves, faciles à retenir, capables de frapper l'esprit et de s'imposer à la mémoire. Il était facile d'en faire le florilège, de les rapprocher l'une de l'autre, pour mettre en son plein relief la doctrine de l'hérésiarque, de négliger par contre les preuves, les explications, les développements qui, dans l'œuvre originale, devaient accompagner ces thèses un peu brutales. C'est précisément ce qu'a fait saint Athanase, avec un admirable mépris des nuances et des détails. Lorsqu'il cite un même passage en trois ou quatre endroits de son œuvre, il y introduit des variantes qui rendent la tâche de l'éditeur à peu près impossible. Le mieux est souvent de reproduire telles quelles les diverses leçons données par saint Athanase, sans chercher à découvrir les termes exacts d'Arius que nous ne connaissons

jamais. Encore doit-on s'estimer heureux si l'on a réussi à dégager de la prose, un peu diffuse parfois, où elles sont engagées toutes les formulés qui nous font connaître la Thalie d'Arius.

Nous gardons, dans les pages qui suivent, l'ordre des fragments cités dans le premier discours contre les Ariens. Peut-être n'est-ce pas absolument le meilleur. Nous avons, pour lui faire confiance, ce motif qu'il a été adopté par saint Athanase lui-même, et que nous n'avons pas de raison spéciale pour penser que l'évêque s'est écarté du plan de la Thalie. Et comme les fragments d'Arius ne sont pas assez nombreux pour nous permettre de suivre toute sa pensée, il est sage de les rapporter dans l'ordre que saint Athanase a adopté.

III. ATHANASE, *Contr. Arian.*, I, 5; PG, XXVI, 21, A-B (= A).

Idem fragmentum habetur in *Epistola ad episcopos Aegypti et Libyae*, 12, PG, XXV, 564 B (=E) :

Τὰ δὲ ἐν αὐτῇ κρατούμενα παρ' αὐτοῦ σκώμματα φευκτὰ καὶ μεστὰ δυσσεβείας τοιαῦτά ἐστιν¹.

Οὐκ αἰεὶ ὁ Θεὸς πατὴρ ἦν· ἀλλ' ἦν ὅτε ὁ Θεὸς μόνος ἦν, καὶ οὐπω πατὴρ ἦν· ὕστερον δὲ ἐπιγέγονε πατὴρ². Οὐκ αἰεὶ ἦν ὁ υἱὸς· πάντων γὰρ³ γενομένων⁴ ἐξ οὐκ ὄντων, καὶ ὁ υἱὸς τοῦ Θεοῦ ἐξ οὐκ ὄντων ἐστὶ⁵· καὶ πάντων ὄντων κτισμάτων καὶ ποιημάτων γενομένων⁶, καὶ αὐτὸς⁷ κτίσμα καὶ ποίημά ἐστι⁸· καὶ πάντων οὐκ ὄντων πρότερον, ἀλλ' ἐπιγενομένων, καὶ αὐτὸς ὁ τοῦ Θεοῦ λόγος⁹ ἦν¹⁰ ποτε ὅτε οὐκ ἦν, καὶ οὐκ ἦν¹¹ πρὶν γεννηθῆναι¹², ἀλλ' ἀρχὴν ἔχει τοῦ εἶναι¹³.

1. In E, sic intoducuntur verba Arii : ὁ τοίνυν μακαρίτης Ἀλέξανδρος ὁ ἐπίσκοπος ἐξέβαλε τὸν Ἄρειον τῆς ἐκκλησίας φρονούντα καὶ λέγοντα ταῦτα.

2. ἀλλ' ἦν ὅτε — ἐπιγέγονε πατὴρ, om. E. — 3. πάντων γὰρ, A : ἀλλὰ πάντων, E. — 4. γενομένων A : ὄντων E. — 5. καὶ ὁ υἱὸς — ἐστὶ E, om. A. — 6. καὶ ποιημάτων γενομένων A, om. E. — 7. αὐτός E : add. ὁ τοῦ θεοῦ λόγος A. — 8. κτίσμα καὶ ποίημά ἐστι E : ἐξ οὐκ ὄντων γέγονε A. — 9. καὶ πάντων οὐκ ὄντων — ὁ τοῦ θεοῦ λόγος E, om. A. — 10. ἦν E; praeest καὶ A. — 11. καὶ οὐκ ἦν A, om. E. — 12. γεννηθῆναι E : γέννηται A. — 13. ἀλλ' ἀρχὴν — εἶναι E : ἀλλ' ἀρχὴν τοῦ κτίζεσθαι ἔσχε καὶ αὐτός A.

Eadem sententia inveniri potest in *Contr. Arian.*, I, 9; PG, XXV, 29, A-B, cuius totum afferemus textum :

Αὐτοὶ δὲ τί ἄρα ἡμῖν ἐκ τῆς πανεγκλήτου θαλίας προφέρουσιν; ἢ πρῶτον ἀναγνώτωσαν αὐτὴν, μιμούμενοι τὸ ἦθος τοῦ γράψαντος, ἵνα κἄν παρ' ἐτέρων χλευαζόμενοι μάθωσιν ἐν ποίῳ κείναι πτώματι, καὶ οὕτω λοιπὸν λεγέτωσαν, τί δ' ἂν εἴποιεν ἐξ αὐτῆς, ἢ ὅτι·

Οὐκ αἰεὶ ὁ θεὸς πατὴρ ἦν, ἀλλ' ὕστερον γέγονεν· οὐκ αἰεὶ ἦν ὁ υἱὸς· οὐ γὰρ ἦν πρὶν γεννηθῆ· οὐκ ἔστιν ἐκ τοῦ πατρὸς ἀλλ' ἐξ οὐκ ὄντων ὑπέστη καὶ αὐτός οὐκ ἔστιν ἴδιος τῆς οὐσίας τοῦ πατρὸς· κτίσμα γὰρ ἔστι καὶ ποίημα. Καὶ οὐκ ἔστιν ἀληθινὸς θεὸς ὁ χριστὸς ἀλλὰ μετοχῆ καὶ αὐτὸς ἐθεοποιήθη.

Haec ultima verba potius conferenda sunt cum fragmentis IV et IX infra.

Saepe citantur verba ἦν ποτε ὅτε οὐκ ἦν, v. gr. *Contr. Arian.*, I, 11 et 14; PG, XXVI, 33 B, 40 C; *De decret. nicaenae syn.*, 15 et 18; *De synod.*, 14 et 36; PG, XXV, 449 B, 456 A, 705 C, 757 A; et verba : οὐκ ἦν ὁ υἱὸς πρὶν γεννηθῆ, *De decret. nicaenae syn.*, 15, 18; *De synod.*, 36; PG, XXV, 444 A, 456 A, 757 A.

Conferenda sunt quae citantur in opere Athanasii, *De decretis nicaenae synodi*, 6; PG, XXV, 433 A; édit. OPITZ, t. II, 1, p. 5, sed non ad verbum :

φασὶ τοίνυν, ὡσπερ κάκεινους ἐδόκει, καὶ τετολημῆκασιν λέγειν.

Οὐκ αἰεὶ πατὴρ, οὐκ αἰεὶ υἱός· οὐκ ἦν γὰρ ὁ υἱὸς πρὶν γεννηθῆ· ἀλλ' ἐξ οὐκ ὄντων γέγονε καὶ αὐτὸς· διὸ καὶ οὐκ αἰεὶ πατὴρ ὁ θεὸς γέγονε τοῦ υἱοῦ· ἀλλ' ὅτε γέγονε καὶ ἐκτίσθη ὁ υἱὸς, τότε καὶ ὁ θεὸς ἐκλήθη πατὴρ αὐτοῦ· κτίσμα γὰρ ἔστι καὶ ποίημα ὁ λόγος...

IV. ATHANASE, *Contr. Arian.*, I, 5; PG, XXVI, 21, B.

Quod fragmentum habetur in *Epist. ad episc. Aegypti et Lib.*, 12; PG, XXV, 565.

Πάλιν τέ φασιν ὅτι¹.

οὐκ ἡμᾶς ἐκτίσε δι' ἐκεῖνον, ἀλλ' ἐκεῖνον δι' ἡμᾶς².

Ἦν γὰρ, φασὶ³, μόνος ὁ θεὸς καὶ οὐκ⁴ ἦν ὁ λόγος⁵ σὺν αὐτῷ. εἶτα θελήσας ἡμᾶς δημιουργῆσαι, τότε⁷ πεποίηκε τοῦτον⁸, καὶ ἀφ' οὗ γέγονεν⁹, ὠνόμασεν αὐτὸν λόγον καὶ υἱὸν καὶ σοφίαν¹⁰, ἵνα ἡμᾶς δι' αὐτοῦ¹¹ δημιουργήσῃ¹². Καὶ ὡσπερ τὰ πάντα βουλήματι τοῦ Θεοῦ οὐκ ὄντα πρότερον ὑπέστη· οὕτω καὶ αὐτὸς τῷ βουλήματι τοῦ Θεοῦ οὐκ ὦν πρότερον γέγονεν· οὐ γὰρ ἔστι τοῦ πατρὸς ἴδιον καὶ φύσει γέννημα ὁ λόγος, ἀλλὰ καὶ αὐτὸς χάριτι γέγονεν. Ὁ γὰρ ὦν

θεὸς τὸν μὴ ὄντα υἱὸν πεποίηκε τῇ βουλῇ, ἐν ᾗ καὶ τὰ πάντα πεποίηκε, καὶ ἐδημιούργησε, καὶ ἐκτίσε, καὶ γενέσθαι ἠθέλησε.

1. Haec introductoria verba in E. — 2. οὐκ ἡμᾶς — δι' ἡμᾶς deest in A; forsan Athanasii epitome in E — 3. φασὶ E : φησί A. — 4. οὐκ E : οὐπω A. — 5. ὁ λόγος E : add καὶ ἡ σοφία A. — 6. σὺν αὐτῷ E; om. A. — 7. τότε : add. δὲ A. — 8. τοῦτον E : ἕνα τινά A. — 9. καὶ ἀφ' οὗ γέγονεν : om. A. — 10. υἱὸν καὶ σοφίαν E : σοφίαν καὶ υἱὸν A. — 11. δι' αὐτοῦ; om. A. — 12. Hucusque A. Reliqua in E solum.

Eadem sententia, sed non iisdem verbis, invenitur *Contr. Arian.*, II, 24; PG, XXVI, 200, A, ubi collective Eusebio, Ario et Asterio tribuitur

φασὶ δὲ ὁμοῦ περὶ τούτου, ὡς ἄρα·

θέλων ὁ θεὸς τὴν γενετὴν κτίσαι φύσιν, ἐπειδὴ εὐώρα μὴ δυναμένην αὐτὴν μετασχεῖν τῆς τοῦ πατρὸς ἀκράτου χειρὸς καὶ τῆς παρ' αὐτοῦ δημιουργίας, ποιεῖ καὶ κτίζει πρῶτως μόνος μόνον ἕνα καὶ καλεῖ τοῦτον υἱὸν καὶ λόγον, ἵνα τοῦτου μέσου γενομένου, οὕτω λοιπὸν καὶ τὰ πάντα δι' αὐτοῦ γενέσθαι δυναθῆ.

Ταῦτα οὐ μόνον εἰρήκασιν, ἀλλὰ καὶ γράφαι τετολημῆκασιν Εὐσεβίῳ τε καὶ Ἄρειῳ καὶ ὁ θύσας Ἀστέριος.

Quae verba probabilius ex Asterio hausit Athanasius et iterum alludit, sub nominibus Arii et Asterii, *De decret. nicaenae syn.*, 8; PG, XXV, 437, A; édit. OPITZ, p. 7, 18 :

Εἰ δὲ ὅτι μὴ ἐδύνατο τὰ λοιπὰ κτίσματα τῆς ἀκράτου χειρὸς τοῦ ἀγεννήτου τὴν ἐργασίαν βαστάζει, μόνος ὁ υἱὸς ὑπὸ μόνου τοῦ Θεοῦ γέγονε, τὰ δ' ἄλλα ὡς δι' ὑπουργοῦ καὶ βοηθοῦ τοῦ υἱοῦ γέγονε.

Καὶ τοῦτο γὰρ Ἄστέριος ὁ θύσας ἔγραψεν· ὁ δὲ Ἄρειος μεταγράφας δέδωκε τοῖς ἰδίοις.

De verbis μόνος μόνον, cf. ASTERIUS, ap. MARCEL., fragm. 96, édit. KLOSTERMANN, p. 205, 27 ss.

Cf. quae refert PSEUDO-ATHANASIVS, *Contr. Arian.*, IV, 11; PG, XXVI, 484, A :

οὐ γὰρ ἡμεῖς δι' ἐκεῖνον, φασίν, ἀλλ' ἐκεῖνος δι' ἡμᾶς γέγονεν· εἴ γε διὰ τοῦτο ἐκτίσθη καὶ ὑπέστη, ἵνα ἡμᾶς δι' αὐτοῦ κτίσῃ ὁ Θεός.

et ALEXANDER, *Epist.* ἐνὸς σώματος, ap. SOCRAT., *H. E.*, I, 6; PG, LXVII, 48, A :

δι' ἡμᾶς γὰρ πεποιήται, ἵνα ἡμᾶς δι' αὐτοῦ ὡς δι' ὄργανου κτίσῃ ὁ Θεός· καὶ οὐκ ἂν ὑπέστη, εἰ μὴ ἡμᾶς ὁ Θεὸς ἠθέλην ποιῆσαι.

V-VII. ATHANASE, *Contr. Arian.*, I, 5; PG, XXVI, 21, B.

Δύο γοῦν σοφίας φησὶν εἶναι, μίαν μὲν τὴν ἰδίαν καὶ συνπαρῶσαν τῷ Θεῷ, τὸν δὲ υἱὸν ἐν ταύτῃ τῇ σοφίᾳ γεγενῆσθαι, καὶ ταύτης μετέχοντα ὀνομάσθαι μόνον σοφίαν καὶ λόγον·

Ἡ σοφία γὰρ, φησὶ, τῇ σοφίᾳ ὑπῆρξε σοφοῦ Θεοῦ θελήσει¹.

Οὕτω καὶ λόγον ἕτερον εἶναι λέγει παρὰ τὸν υἱὸν ἐν τῷ Θεῷ καὶ τούτου μετέχοντα τὸν υἱὸν ὀνομάσθαι πάλιν κατὰ χάριν λόγον καὶ υἱὸν αὐτόν².

1. Quae verba Arii citantur ap. ATHANASIUM, *De synod.*, 15; PG, XXVI, 708 B, sub forma :

ἡ σοφία σοφία ὑπῆρξε σοφοῦ Θεοῦ θελήσει; et videtur melior esse haec lectio.

2. Conferenda sunt quae citantur ab Athanasio, *Contr. Arian.*, I, 9; PG, XXVI, 29, B :

οὐκ ἔστιν ὁ ἀληθινὸς καὶ μόνος αὐτὸς τοῦ πατρὸς λόγος, ἀλλ' ὀνόματι μόνον λέγεται λόγος καὶ σοφία καὶ χάριτι λέγεται υἱὸς καὶ δύναμις

et *De decret. nicaenae synodi*, 16; PG, XXV, 449 C : ἐπειδὴ δὲ τονθορύζοντες λέγουσιν ὀνόματα μόνον εἶναι τοῦ υἱοῦ λόγος καὶ σοφία.

Le fragment suivant, dans le premier discours contre les Ariens, ne semble pas appartenir à la Thalie, car Athanase l'introduit en ces termes : « Voici encore la propre pensée de leur hérésie, exprimée en d'autres de leurs écrits⁷⁹. » Dans la lettre aux évêques d'Égypte, c'est aussi le pluriel qui annonce le même texte : « Ils disent que⁸⁰... » Je n'hésite pourtant pas à donner ici ce morceau, dans lequel on retrouve une argumentation chère à Astérius⁸¹. Car la suite (*infra*, fragm. X) est donnée comme l'œuvre d'Arius, à partir de τῇ φύσει τρεπτός ἐστι dans la lettre, à partir de διὰ τοῦτο γὰρ dans le discours. Nous savons d'ailleurs que les Ariens se copiaient fréquemment les uns les autres : ils pouvaient s'emprunter non seulement des arguments, mais des phrases textuellement reproduites, et il ne serait pas étonnant qu'ici nous fussions en présence d'une de ces phrases, communes à Astérius et à Arius.

79. ATHANASE, *Contr. Arian.*, I, 5; PG, XXVI, 21, B.

80. ATHANASE, *Epist. ad episc. Aeg. et Lib.*, 12; PG, XXV, 565.

81. ATHANASE, *De synod.*, 18; PG, XXVI, 713 B, 718, A. Cf. *infra*, p. 342.

VIII. ATHANASE, *Contr. Arian.*, I, 5; PG, XXVI, 21 B-C. Eadem verba citantur in *Epist. ad episcopos Aegypti et Libyae*, 12; PG, XXV, 565.

Ἔστι δὲ καὶ τοῦτο τῆς αἰρέσεως αὐτῶν ἴδιον φρόνημα, δηλούμενον ἐν ἑτέροις αὐτῶν συγγράμμασιν, ὅτι·

πολλὰι δυνάμεις εἰσὶ καὶ ἡ μὲν μία τοῦ Θεοῦ ἐστὶν ἰδία φύσει καὶ αἰδιος· ὁ δὲ Χριστὸς πάλιν οὐκ ἔστιν ἀληθινὴ δύναμις τοῦ Θεοῦ, ἀλλὰ μία τῶν λεγομένων δυνάμεων ἐστὶ καὶ αὐτὸς, ὧν μία καὶ ἡ ἀκρις καὶ ἡ κάμπη, οὐ δύναμις μόνον ἀλλὰ καὶ μεγάλη προσαγορεύεται (IOEL, II, 25)· αἱ δ' ἄλλαι πολλαὶ καὶ ὁμοίαι εἰσὶ τῷ υἱῷ, περὶ ὧν καὶ Δαυὶδ ψάλλει λέγων· κύριος τῶν δυνάμεων (*Psal.*, XXIII, 10).

Quod fragmentum videtur Arii non esse, si perpendas introductoria verba : ἐν ἑτέροις αὐτῶν συγγράμμασιν. In E, καὶ γὰρ τοῦτο λέγουσιν, in plurali numero. Ego quidem non dubito quin e Thalia desumatur; quippe quod arctissime colligitur cum sequenti fragmento quod certissime Arium habet auctorem.

In E, sequentem formam exhibet textus :

οὐκ ἔστιν ὁ Χριστὸς ἡ φυσικὴ καὶ ἀληθινὴ δύναμις τοῦ Θεοῦ, ἀλλ' ὥσπερ ἡ κάμπη καὶ ὁ βροῦχος λέγονται δύναμις, οὕτω καὶ αὐτὸς λέγεται δύναμις τοῦ πατρὸς.

Conferendum est *De synod.*, 36; PG, XXVI, 757, B : ἡ μὲν σοφία τοῦ Θεοῦ ἀγέννητος καὶ ἀναρχός ἐστι, πολλαὶ δὲ εἰσὶν αἱ κτισθεῖσαι δυνάμεις, ὧν μία ἐστὶν ὁ Χριστός.

IX. ATHANASE, *Contr. Arian.*, I, 5; PG, XXVI, 21 C.

Invenies idem fragmentum in *Epist. ad episcop. Aegypti et Lib.*, 12; PG, XXV, 564.

Καὶ ὅτι¹.

τῇ μὲν φύσει, ὥσπερ πάντες, οὕτω καὶ αὐτὸς ὁ λόγος² ἐστὶ τρεπτός³, τῷ δὲ ἴδιῳ αὐτεξουσίῳ, ἕως⁴ βούλεται, μένει καλὸς· ὅτε δὲ⁵ μέντοι θέλει, δύναται τρέπεσθαι καὶ αὐτὸς ὥσπερ καὶ ἡμεῖς⁶, τρεπτῆς ὧν φύσεως⁷. Διὰ τοῦτο γὰρ⁸ καὶ⁹ προγινώσκων ὁ Θεὸς¹⁰ ἔσεσθαι καλὸν αὐτὸν, προλαβὼν αὐτῇ ταύτην¹¹ τὴν δόξαν δέδωκεν, ἣν¹² ἄνθρωπος¹³ καὶ ἐκ τῆς ἀρετῆς ἔσχε μετὰ ταῦτα· ὥστε ἐξ ἔργων αὐτοῦ, ὧν προέγνω ὁ Θεὸς, τοιοῦτον αὐτὸν νῦν γεγονέναι πεποιήκε¹⁴.

1. ὅτι : om. A. — 2. ὥσπερ παντες... αὐτὸς ὁ λόγος A : om. E. —

3. ἐστὶ τρεπτός A : τρεπτός ἐστι E. — 4. ἕως A : ὡς E. — 5. δέ : om. E. — 6. ἡμεῖς A : τὰ πάντα E. — 7. τρεπτής ὡν φύσεως : om. E. — 8. γάρ : add. φησὶ A, quasi novum fragmentum inducens; in E vero nulla indicatur interruptio. — 9. καὶ A, om. E. — 10. προγινώσκων ὁ θεός A : ὁ θεός προγινώσκων E. — 11. αὐτῷ ταύτην A : ταύτην αὐτῷ E. — 12. ἦν : add. ἄν E. — 13. ἄνθρωπος : om. E. — 14. πεποίηκε : om. E.

Idem textus resumitur *Contr. Arian.* I, 9; *PG*, XXVI, 29, B : οὐκ ἔστιν ἀτρεπτος ὡς ὁ πατήρ, ἀλλὰ τρεπτός ἐστι φύσει ὡς τὰ κτίσματα.

De verbo τρέπτος, cf. *De synod.*, 14, 36; *De Decret. nic. syn.*, 18; *Contr. Arian.*, II, 18; *PG*, XXVI, 705, C, 737, A; XXV, 456, A; XXVI, 185, B.

De qua sententia, cf. ALEXANDRUM, *Epist. ἐνὸς σώματος*, ap. Socratem, *H. E.*, I, 6; *PG*, LXVII, 48 : Διὸ καὶ τρεπτός ἐστι καὶ ἀλλοίωτος τὴν φύσιν, ὡς καὶ πάντα τὰ λογικά.

Vide etiam ATHANASIIUM, *Contr. Arian.*, I, 22, *PG*, XXVI, 57, C :

ὡσπερ τὰ περισσεύματα τῆς καρδίας αὐτῶν ἐρευγόμενοι λέγουσιν
... αὐτεξούσιός ἐστι καὶ ἰδίᾳ προαίρεσει οὐ τρέπεται, τρεπτής ὡν φύσεως οὐ γὰρ ὡς λίθος ἐστίν, ἀφ' ἑαυτοῦ μένων ἀκίνητος.

Et *Contr. Arian.*, I, 35; *PG*, XXVI, 84, A-B :

Ἔστι γὰρ ταῦτα ἃ ὡς ἐρωτῶντες φησάουσιν

Αὐτεξούσιός ἐστιν ἢ οὐκ ἔστι; προαίρεσει κατὰ τὸ αὐτεξούσιον καλὸς ἐστι, καὶ δύναται, ἐὰν θελήσῃ, τραπήναι τρεπτής ὡν φύσεως ἢ ὡς λίθος καὶ ξύλον οὐκ ἔχει τὴν προαίρεσιν ἐλευθέραν εἰς τὸ κινεῖσθαι καὶ ῥέπειν εἰς ἑκάτερα;

Ces deux derniers passages ne sont pas des citations textuelles. Mais les arguments de propagande arienne que rapporte saint Athanase sont visiblement inspirés de la Thalie et devaient être rappelés ici.

Au chapitre 6 du premier discours contre les Ariens, Athanase revient expressément à la Thalie, qu'il avait semblé abandonner, et poursuit son examen de l'œuvre de l'hérésiarque :

X. ATHANASE, *Contr. Arian.*, I, 6; *PG*, XXVI, 21 D-24 A.

Conferenda sunt *Epistola ad episc. Aegypti et Lib.*, 12; *PG*, XXV, 564; *De decretis nicaenae synodi* (=N), 6; *PG*, XXV, 433 A; *De sententia Dionysii* (=D), 23; *PG*, XXV,

513 A; ALEXANDER ALEXANDRINUS, *Epist.*, ἐνὸς σώματος, ap. SOCRATEM, *H. E.*, I, 6; *PG*, LXVII, 45.

Εἶπεῖν δὲ πάλιν ἐτόλμησε ὅτι

Οὐδὲ Θεὸς ἀληθινὸς ἐστὶν ὁ λόγος¹. Εἰ δὲ καὶ λέγεται Θεός, ἀλλ' οὐκ ἀληθινὸς ἐστὶν², ἀλλὰ μετοχή χάριτος³, ὡσπερ καὶ οἱ ἄλλοι πάντες, οὕτω⁴ καὶ αὐτὸς λέγεται ὀνόματι μόνον⁵ Θεός. Καὶ⁶ πάντων ξένων⁷ καὶ ἀνομοίων⁸ ὄντων τοῦ Θεοῦ⁹ κατ' οὐσίαν¹⁰, οὕτω καὶ ὁ λόγος¹¹ ἀλλότριος μὲν καὶ ἀνόμοιος¹² κατὰ πάντα τῆς τοῦ πατρὸς οὐσίας καὶ ιδιότητος¹³ ἐστὶ, τῶν δὲ γενητῶν καὶ κτισμάτων ἴδιος καὶ εἷς αὐτῶν¹⁴ τυγχάνει¹⁵.

Hic textus ex A sumitur. In E, in duas partes dividitur. Priorem introducunt verba : λέγουσιν γοῦν ὅτι; secundam, quae ξένων πάντων καὶ ἀλλοτρίων incipit, verba : Ἀμέλει φασὶν ὅτι. Cuius editionis E variantes lectiones adnotavimus : 1. ὁ λόγος A : ὁ Χριστός E. — 2. εἰ δὲ καὶ λέγεται — ἐστὶν : om. E. — 3. χάριτος : om. E. — 4. ὡσπερ καὶ οἱ ἄλλοι πάντες οὕτω καὶ αὐτός A : καὶ αὐτὸς ὡσπερ καὶ οἱ ἄλλοι πάντες E. — 5. ὀνόματι μόνον A : om. E. — 6. καὶ : om. E. — 7. πάντων ξένων : ξένων πάντων E. — 8. ἀνομοίων A : ἀλλοτρίων E. — 9. τοῦ θεοῦ A : τοῦ πατρὸς E. — 10. τοῦ θεοῦ κατ' οὐσίαν A : κατὰ τὴν οὐσίαν τοῦ πατρὸς E. — 11. ὁ λόγος A : αὐτός E. — 12. ἀλλότριος μὲν καὶ ἀνόμοιος A : ξένος μὲν καὶ ἀλλότριος E. — 13. καὶ ιδιότητος om. E. — 14. αὐτῶν A : om. C. — 15. τυγχάνει : add. κτίσμα γάρ ἐστι καὶ ποίημα καὶ ἔργον E.

In D solum legitur : οὗτος δὲ κύριος ξένος μὲν καὶ ἀλλότριός ἐστι τῆς τοῦ πατρὸς οὐσίας.

In N : κτίσμα γάρ ἐστι καὶ ποίημα ὁ λόγος, καὶ ξένος καὶ ἀνόμοιος κατ' οὐσίαν τοῦ πατρὸς ἐστίν

In *Epistola Alexandri*, ap. SOCRATEM, *H. E.*, I, 6; *PG*, XLVII, 45, hae sunt doctrinae Arianis tributae :

οὔτε δὲ ὁμοιος κατ' οὐσίαν τῷ πατρὶ ἐστίν, οὔτε ἀληθινὸς καὶ φύσει τοῦ πατρὸς λόγος ἐστίν, οὔτε ἀληθινὴ σοφία αὐτοῦ ἐστὶ· ἀλλ' εἷς μὲν τῶν ποιημάτων καὶ γενητῶν ἐστὶ... ξένος τε καὶ ἀλλότριος καὶ ἀπεσχοιτισμένος ἐστὶν ὁ λόγος τῆς τοῦ θεοῦ οὐσίας.

Vide etiam *Contr. Arian.*, I, 9; *PG*, XXVI, 29 B, iam citatum supra, post fragm. III et *De synod.*, 36; *PG*, XXVI, 757, B; οὐκ ἐστὶν ἀληθινὸς θεὸς ὁ χριστός.

XI. ATHANASE, *Contr. Arian.*, I, 6; *PG*, XXVI, 24 A-B.

Idem fragmentum invenitur in *Epist. ad episc. Aegypti et Libyae*, 12; *PG*, XXV, 565 A.

Μετά τούτων δὲ ὡσπερ καὶ διάδοχος τῆς προπετείας τοῦ διαδόλου γενόμενος, ἔθηκεν ἐν τῇ θαλείᾳ, ὡς ἄρα¹.

Καὶ² τῷ υἱῷ ὁ πατὴρ ἀόρατος³ ὑπάρχει, καὶ οὔτε ὁρᾶν οὔτε γινώσκειν τελείως καὶ ἀκριβῶς δύναται ὁ λόγος⁴ τὸν ἑαυτοῦ⁵ πατέρα⁶ ἀλλὰ καὶ ὁ γινώσκει καὶ ὁ⁷ βλέπει, ἀναλόγως τοῖς ἰδίοις μέτροις οἶδε⁸ καὶ βλέπει, ὡσπερ καὶ ἡμεῖς γινώσκωμεν⁹ κατὰ τὴν ἰδίαν δύναμιν.

1. In E, introductory verba sunt : πρὸς τούτοις ἔλεγεν ὅτι. — 2. καὶ om. E. — 3. ἀόρατος : ἀρητος E, sed mendose cf. tamen, *De synod.*, 36; *PG*, XXVI, 737, A : ἀρητος καὶ ἀόρατος ὁ πατὴρ τῷ υἱῷ. — 4. ὁ λόγος A : ὁ υἱὸς E melius, ut videtur. — 5. ἑαυτοῦ A : om. E. — 6. Post πατέρα add. E : Ἀρχὴν γὰρ ἔχων τοῦ εἶναι, οὐ δύναται τὸν ἀναρχον γινώσκειν. — 7. ὁ A : om. E. — 8. τοῖς ἰδίοις μέτροις οἶδε A : οἶδε τοῖς ἰδίοις μέτροις E. — γινώσκωμεν A : add. καὶ βλέπωμεν E.

Conferenda sunt quae citantur in blasphemii Arii, *De synodis* (=S), 15, *PG*, XXVI, 708 :

Ἰκανὴ δὲ ἀποδείξις, ὅτι ὁ θεὸς ἀόρατος ἅπασι, τοῖς δὲ διὰ υἱοῦ καὶ αὐτῷ τῷ υἱῷ ἀόρατος ὁ αὐτός.

Ῥητῶς δὲ λέξω, πῶς τῷ υἱῷ ὁρᾶται ὁ ἀόρατος; τῇ δυνάμει ἢ δύναται ὁ θεὸς ἰδεῖν ἰδίοις τε μέτροις ὑπομένει ὁ υἱὸς ἰδεῖν τὸν πατέρα, ὡς θέμις ἐστίν.

Vide etiam epistolam ALEXANDRI, ap. SOCRATEM, H. E., I, 6; *PG*, LXVII, 48 A :

Καὶ ἀρητός, (leg. ἀόρατός sicut superius in A) ἐστὶν ὁ πατὴρ τῷ υἱῷ. οὔτε γὰρ τελείως καὶ ἀκριβῶς γινώσκει ὁ υἱὸς τὸν πατέρα, οὔτε τελείως ὁρᾶν αὐτὸν δύναται.

XII. ATHANASE, *Contr. Arian.*, I, 6; *PG*, XXVI, 24.

Eadem fere verba in *Epist. ad episc. Aegypti et Lib.*, 12; *PG*, XXV, 565; in *De synod.*, 15, *PG*, XXVI, 708 C; in *Epistola ἐνὸς σώματος ALEXANDRI*, ap. SOCRATEM, H. E., I, 6; *PG*, LXVII, 48 A.

Προσετίθει δὲ καὶ τοῦτο ὅτι¹

Καὶ γὰρ καὶ² ὁ υἱὸς³ οὐ μόνον τὸν πατέρα⁴ ἀκριβῶς οὐ γινώσκει⁵. λείπει γὰρ αὐτῷ εἰς τὸ καταλαβεῖν⁶. ἀλλὰ καὶ⁷ αὐτὸς ὁ υἱὸς⁸ τὴν⁹ ἑαυτοῦ οὐσίαν οὐκ¹⁰ οἶδε.

1. Haec introductio in E. — 2. καὶ γὰρ καί, om. E. — 3. τὸν

πατέρα A : add. τὸν ἴδιον E. — 4. υἱὸς; add. φησὶν A. — 5. γινώσκει A : οἶδεν E. — ἀκριβῶς οὐ γινώσκει A : οὐκ οἶδεν ἀκριβῶς E. — 6. λείπει γὰρ — καταλαβεῖν om. E. In S : ὥστε οὐδὲν τῶν λεγομένων κατὰ τε κατάληψιν συνίει ἐξεπιτεῖν ὁ υἱὸς. — 7. ἀλλὰ καὶ A : ἀλλ' οὐδὲ E. — 8. αὐτὸς ὁ υἱὸς A : om. E. — 9. τὴν A : add. ἰδίαν E. — 10 : οὐκ A : om. E. In S : αὐτὸς γὰρ ὁ υἱὸς τὴν ἑαυτοῦ οὐσίαν οὐκ οἶδεν. In S, 36 : ὁ υἱὸς οὐκ οἶδεν οὐδὲ τὴν ἑαυτοῦ οὐσίαν. In *Epist. Alex.*, καὶ γὰρ ἑαυτοῦ τὴν οὐσίαν οὐκ οἶδεν ὁ υἱὸς ὡς ἐστὶ.

Cum his duobus fragmentis, conferri possunt quae citantur paulo inferius ab Athanasio :

ATHANASE, *Contr. Arian.*, I, 9; *PG*, XXVI, 29 :

Τί δ' ἂν εἴποιεν ἐξ αὐτῆς, ἢ ὅτι :

... οὐκ οἶδε τὸν πατέρα ἀκριβῶς; ὁ υἱὸς, οὔτε ὁρᾶ ὁ λόγος τὸν πατέρα τελείως, καὶ οὔτε συνίει, οὔτε γινώσκει ἀκριβῶς ὁ λόγος τὸν πατέρα... καὶ λείπει αὐτῷ εἰς κατάληψιν τοῦ γινῶναι τελείως τὸν πατέρα.

XIII-XV. ATHANASE, *Contr. Arian.*, I, 6; *PG*, XXVI, 24, B.

καὶ ὅτι :

μεμερισμένοι τῇ φύσει καὶ ἀπεξενωμένοι καὶ ἀπεσχονισμένοι¹ καὶ ἀλλότριον καὶ ἀμέτοχον εἶναι ἀλλήλων αἱ οὐσίαι τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος,

Καὶ, ὡς αὐτὸς ἐφθέγγετο,

ἀνόμοιοι πάμπαν ἀλλήλων ταῖς τε οὐσίαις καὶ δόξαις εἰσὶν ἐπ' ἀπειρον². τὸν γοῦν λόγον, φησὶν, εἰς διουότητα δόξης καὶ οὐσίας ἀλλότριον εἶναι παντελῶς ἑκατέρων³ τοῦ τε πατρὸς καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος.

τούτοις γὰρ ἐφθέγγετο τοῖς δῆμασιν ὁ ἀσεβῆς καὶ διηρημένον δὲ εἶναι καθ' ἑαυτὸν καὶ ἀμέτοχον κατὰ πάντα τοῦ πατρὸς τὸν υἱὸν ἔφησε.

1. De verbo ἀπεσχονισμένοι, cf. ALEXANDER, ap. SOCRATEM, H. E., I, 6; *PG*, LXVII, 48 A.

2. Cf. *De synod.*, 15; *PG*, XXVI, 708 A : ἴσθον τριάς ἐστι, δόξαις οὐχ ὁμοίαις ἀνεπίμικτοι ἑαυταῖς εἰσὶν αἱ ὑποστάσεις αὐτῶν μία τῆς μιᾶς ἐνδοξοτέρα δόξαις ἐπ' ἀπειρον.

3. Cf. *De synod.*, 15; *PG*, XXVI, 708 A : μονογενῆς θεός ἐστι καὶ ἑκατέρων ἀλλότριος οὗτος.

Ici s'arrête, dans le premier discours contre les Ariens, la série des citations que saint Athanasie croit devoir donner de la Thalie. Du moins pourrait-on s'y attendre, car l'évêque conclut : « Voilà des morceaux des fables qu'Arius a placées

dans son ridicule ouvrage⁸². » De fait, le chapitre 9 reprend quelques-uns de ces extraits, mais il ne nous apporte rien de nouveau, et nous avons déjà rencontré, au fur et à mesure de nos citations, les fragments accumulés en cet endroit. Ici, comme au chapitre 15 du *De synodis*, Athanase, pour donner une idée d'ensemble des théories d'Arius met bout à bout un certain nombre de courts extraits, sans se préoccuper de les relier l'un à l'autre, ou de marquer d'une manière quelconque comment ils se suivent dans l'œuvre originale. Il n'est même pas sûr que le texte authentique soit entièrement respecté : en certains endroits, du moins, les variantes sont si considérables qu'on soupçonne volontiers saint Athanase d'avoir résumé plutôt que cité les arguments d'Arius.

Nous devons maintenant revenir à la lettre aux évêques d'Égypte et de Libye, qui nous a déjà fourni de précieux fragments; car nous n'avons pas encore épuisé l'apport qu'elle procure à la connaissance de la Thalie.

XVI. ATHANASE, *Epist. ad episc. Aegypti et Lib.*, 12; PG, XXV, 564 D-565 A.

Aliqua verba eiusdem fragmenti citantur in opere *De sententia Dionysii* (=D), 23; PG, XXV, 513 A.

προστιθέασι δὲ καὶ τοῦτο·

Οὐκ ἔστιν αὐτὸς ὁ ἐν τῷ πατρὶ φύσει, καὶ ἴδιος τῆς οὐσίας αὐτοῦ λόγος, καὶ ἡ ἴδια σοφία, ἐν ᾗ καὶ τοῦτον πεποίηκε τὸν κόσμον· ἀλλ' ἄλλος μὲν ἔστιν ὁ ἐν τῷ πατρὶ ἴδιος αὐτοῦ λόγος καὶ ἄλλη ἡ ἐν τῷ πατρὶ ἴδια αὐτοῦ σοφία, ἐν ᾗ σοφία καὶ τοῦτον τὸν λόγον πεποίηκεν· αὐτὸς δὲ οὗτος ὁ κύριος κατ' ἐπίνοιαν λέγεται λόγος διὰ τὰ λογικὰ καὶ κατ' ἐπίνοιαν λέγεται σοφία διὰ τὰ σοφισζόμενα.

In D, post haec introductoria verba :

Ἐπειδὴ δὲ πρὸς πᾶσι τοῖς ἑαυτοῦ κακοῖς, ὁ Ἄρειος καὶ τοῦτο συμπεφόρηκεν ἑαυτῷ ἑημάτων, ὡς ἐκ κοπρίας, καὶ προστίθεισιν ὡς ἔρα·

incipit fragmentum Arii :

ὁ λόγος οὐκ ἔστιν ἴδιος τοῦ πατρὸς, ἀλλ' ἄλλος μὲν ἔστιν ὁ ἐν τῷ Θεῷ λόγος... κατ' ἐπίνοιαν δὲ μόνον λέγεται κύριος.

82. ATHANASE, *Contr. Arian.*, I, 6; PG, XXVI, 24, BC : « ταῦτα μέρη τῶν ἐν τῷ γελίῳ συγγράμματι κειμένων μυθιδίων ἐστὶν Ἀρείου. »

Idem fragmentum partim citatur, partim alluditur apud ATHANAS., *Contr. Arian.*, II, 37; PG, XXVI, 225 A.

Διὸ καὶ θαυμάζω, πῶς, ἔνος ὄντος τοῦ Θεοῦ, οὗτοι κατὰ τὰς ἰδίας ἐπινοίας πολλὰς εἰκόνας καὶ σοφίας καὶ λόγους εἰσάγουσι, καὶ ἄλλον μὲν εἶναι τὸν ἴδιον καὶ φύσει λόγον τοῦ πατρὸς λέγουσιν, ἐν ᾗ καὶ τὸν υἱὸν πεποίηκε, τὸν δὲ ἀληθῶς υἱὸν κατ' ἐπίνοιαν μόνον λέγεσθαι λόγον, ὡς ἄμπελον καὶ ἕδον καὶ θύραν καὶ ζύλος ζωῆς.

σοφίαν τε ὀνόματι λέγεσθαι αὐτὸν φασιν, ἄλλην μέντοι εἶναι τὴν ἴδιαν καὶ ἀληθινὴν σοφίαν τοῦ πατρὸς, τὴν ἀγεννήτως συνυπάρχουσαν αὐτῷ, ἐν ᾗ καὶ τὸν υἱὸν ποιήσας, ὠνόμασε κατὰ μετουσίαν ἐκείνης σοφίαν αὐτόν.

Ταῦτα δὲ οὐχ ἕως λόγον μόνον αὐτοῖς ἔφρασεν, ἀλλ' Ἄρειος μὲν ἐν τῇ ἑαυτοῦ θαλείᾳ συνέθηκεν.

Ibid., II, 38; 228 A : εἰ γὰρ, ὡς αὐτοὶ νομίζουσιν... διὰ τὰ λογικὰ λόγος καὶ διὰ τὰ σοφισζόμενα σοφία καὶ διὰ τὰ δυναμούμενα δυνάμεις λέγεται...

Videsis etiam *De decretis Nicaenae synodi*, 6; PG, XXV, 433 A; édit. OPIITZ, p. 5, 27 :

Οὔτε δὲ φύσει καὶ ἀληθινὸς λόγος τοῦ πατρὸς ἔστιν ὁ υἱὸς οὔτε ἡ μόνη καὶ ἀληθινὴ σοφία αὐτοῦ ἔστιν, ἀλλὰ κτίσμα καὶ εἰς τῶν ποιημάτων ὄν, καταχρηστικῶς λέγεται λόγος καὶ σοφία· λόγῳ γὰρ τῷ ὄντι ἐν τῷ Θεῷ γέγονε καὶ αὐτὸς ὅσπερ καὶ τὰ πάντα· διὸ οὐδὲ ἀληθινὸς Θεὸς ἔστιν ὁ υἱὸς.

Eadem verba iam inveniuntur in ALEXANDRI *Epist.* ἐνὸς σώματος, ap. SOCRATEM, H. E., I, 6; PG, LXVII, 45 :

οὔτε δὲ ὅμοιος κατ' οὐσίαν τῷ πατρὶ ἔστιν, οὔτε ἀληθινὸς καὶ φύσει τοῦ πατρὸς λόγος ἔστιν, οὔτε ἀληθινὴ σοφία αὐτοῦ ἔστι· ἀλλ' εἰς μὲν τῶν ποιημάτων καὶ γενητῶν ἔστι· καταχρηστικῶς δὲ λόγος καὶ σοφία, γενόμενος καὶ αὐτὸς δὲ τῷ ἴδιῳ τοῦ Θεοῦ λόγῳ καὶ τῇ ἐν τῷ Θεῷ σοφίᾳ ἐν ᾗ καὶ τὰ πάντα καὶ αὐτὸν πεποίηκεν ὁ Θεός.

Quae verba alluduntur a Marcello Ancyrano, *fragm.* 46; édit. KLOSTERMANN, Leipzig, 1903; p. 193, 10 (EUSEB. CAESAR., *Contr. Marcel.*, II, 2, 35; p. 41, 12) :

οὐ καταχρηστικῶς λόγος ὀνομασθεῖς, κἂν διαρρογαῶσιν οἱ ἑτεροδιδασκαλοῦντες ψευδόμενοι, ἀλλὰ κυρίως τε καὶ ἀληθῶς ὑπάρχων λόγος.

Cf. *fragm.* 45; p. 193, 8 (EUSEB., *Contr. Marcel.*, II, 2, 5; p. 35, 29) :

Καὶ μανθανέτω τοίνυν Θεοῦ λόγον ἐληλυθέναι, οὐ λόγον καταχρηστικῶς ὀνομασθέντα, ὡς αὐτοὶ φασιν

et *Epistol. Marcelli ad Iulium*, ap. EPIPHAN., *Haeres.*, LXXI, 2; *PG*, XLII, 385 A-B (*infra* fragm. XVIII).

Nous savons que la Thalie d'Arius contenait un certain nombre d'arguments scripturaires apportés par l'hérésiarque en faveur de son enseignement. Peut-être faut-il donner, comme venant de la Thalie, ce passage que cite saint Athanase sous l'autorité d'Eusèbe et d'Arius.

XVII. ATHANASE, *Contr. Arian.*, I, 37; *PG*, XXVI, 88 C-89 A.

φασί τοίνυν ὅτι

γέγραπται παρὰ μὲν τῶ ἀποστόλω· διὸ καὶ ὁ Θεὸς αὐτὸν ὑπερέψωσε καὶ ἐχαρίσατο αὐτῷ ὄνομα τὸ ὑπὲρ πάντων ὀνομα, ἵνα ἐν τῷ ὀνόματι Ἰησοῦ πάντων γόνου κάμψῃ ἐπουρανίων καὶ ἐπιγείων καὶ καταχθονίων (*Phil.* II, 9-10)· παρὰ δὲ τῶ Δαυίδ· διὰ τοῦτο ἐχρίσέ σε ὁ Θεός, ὁ Θεός σου, ἔλαιον ἀγαλλιᾶσεως παρὰ τοὺς μετόχους σου (*Psalms.*, XLIV, 8).

Εἶτα ἐπιφέρουσιν, ὡς σοφὸν τι λέγοντες·

Εἰ δὲ διὰ τοῦτο ὑψώθη καὶ χάριν ἔλαβε, καὶ διὰ τοῦτο κέχρισται, μίσθον τῆς προαιρέσεως ἔλαβε· προαιρέσει δὲ πράξας, τραπεῖτης ἐστὶ πάντως φύσεως.

Ταῦτα οὐ μόνον εἶπεν, ἀλλὰ καὶ γράψαι τετολημέκασιν Εὐσεβίος τε καὶ Ἄρειος, καὶ οἱ ἀπ' αὐτῶν δὲ λαλεῖν οὐκ ὀκνοῦσι κατὰ μέσσην τὴν ἀγορὰν, οὐχ ὀρώντες ἕστην μανίαν ὁ λόγος αὐτῶν ἔχει.

Il semble bien que ce sont encore des extraits d'ouvrages ariens que cite Athanase en divers endroits des discours contre les Ariens, et spécialement *Contr. Arian.*, I, 53; *PG*, XXVI, 121 B C; III, 17; 357 A; III, 26; 377 A-380 A. Nous avons là d'importantes séries de textes scripturaires interprétés dans le sens de l'hérésie, et dont l'ordonnance est sans doute le fait des Ariens. Malheureusement, l'évêque ne donne pas le nom de son ou de ses auteurs; il se contente de mettre au pluriel les formules ordinaires d'introduction : λέγουσι, εἶτα ἐπιλέγουσιν, καὶ ἐπὶ τούτοις δὲ φασὶν οἱ κακόφρονες, εἶτα φασὶν, ἐστὶ δὲ καὶ τοῦτο παρ' αὐτῶν λεγόμενον, εἶτα πάλιν φασὶν ἐπὶ τούτοις οἱ δειλαῖοι⁸³.

83. ATHANASE, *Contr. Arian.*, III, 26; *PG*, XXVI, 357, A-360, A. Toutes ces formules se trouvent, dans cet ordre, au même chapitre du *Contra Arianos*. Visiblement Athanase s'inspire ici d'une source

de telle sorte que nous n'osons attribuer à Arius ces passages.

En dehors de saint Athanase, la Thalie d'Arius n'est guère citée. Au plus, en trouvons-nous quelques expressions, que ne signale d'ailleurs pas le nom de leur auteur, dans la lettre adressée par Marcel d'Ancyre au pape Jules. Marcel rappelle les erreurs ariennes, mais de fait c'est à Arius lui-même qu'il en emprunte les formules. Nous citons aussi tout au long le passage essentiel de sa lettre, où l'on retrouvera sans peine les termes de la Thalie.

XVIII. MARCEL D'ANCYRE, *Epist. ad Iul.*, ap. EPIPHANE, *Haeres.*, LXXII, 2; *PG*, XLII, 385 A B; édit. HOLL, t. III, p. 257.

φασὶ γάρ

μὴ ἴδιον καὶ ἀληθινὸν λόγον εἶναι τοῦ παντοκράτορος Θεοῦ τὸν υἱόν, τὸν κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστὸν, ἀλλ' ἕτερον αὐτοῦ λόγον εἶναι καὶ ἑτέραν σοφίαν καὶ δύναμιν τοῦτον γενόμενον ὑπ' αὐτοῦ ὀνομάσθαι λόγον καὶ σοφίαν καὶ δύναμιν.

καὶ διὰ τὸ οὕτως αὐτοὺς φρονεῖν ἄλλην ὑπόστασιν διεστῶσαν τοῦ πατρὸς εἶναι φασιν. ἔτι μέντοι καὶ προὔπαρχεν τοῦ υἱοῦ τὸν πατέρα δι' ὧν γράφουσιν ἀποφαινόμενοι <καὶ> μὴ εἶναι αὐτὸν ἀληθῶς υἱὸν ἐκ τοῦ Θεοῦ· ἀλλὰ κἄν λέγωσιν ἐκ τοῦ Θεοῦ, οὕτως λέγουσιν ὡς καὶ τὰ πάντα ἔτι μὴν καὶ ὅτι ἦν ποτε ὅτε οὐκ ἦν λέγειν τολμᾶσι καὶ κτήματα αὐτὸν καὶ ποιήματα εἶναι, διορίζοντες αὐτὸν ἀπὸ τοῦ πατρὸς.

La Thalie disparaît complètement après saint Athanase et Marcel d'Ancyre : c'est au plus si l'on en retrouve quelques mots caractéristiques, cités en dehors de tout contexte, comme des expressions proverbiales : ainsi la formule ἦν

écrite, dont il reproduit l'argumentation. La source arienne cite à la file des textes de l'Écriture pour prouver que le Fils n'était pas du Père par nature, qu'il n'était pas puissance, ni sagesse, ni Verbe, ni éternel. Cette argumentation et ces textes doivent avoir été employés dès les débuts de l'arianisme, et il n'est pas invraisemblable qu'Arius en ait été l'auteur; mais l'absence de tout nom propre chez saint Athanase ne nous permet pas d'affirmer que nous ayons ici un extrait de la Thalie.

πότε ὅτε οὐκ ἦν est condamnée par saint Cyrille de Jérusalem⁸⁴, par Didyme l'Aveugle⁸⁵ et par bien d'autres encore.

Mais tout cela n'ajoute rien à notre connaissance du principal ouvrage de l'hérésiarque, et nous devons, semble-t-il, renoncer à en connaître jamais autre chose que ce que saint Athanase a bien voulu en transcrire. Cela est bien peu de choses. Encore devons-nous savoir gré au grand défenseur de l'orthodoxie d'avoir tenu à insérer dans ses livres quelques passages de la Thalie. C'est à peine, sans lui, si nous saurions encore le titre de cet écrit.

III. — LA PROFESSION DE FOI A CONSTANTIN.

Après avoir été condamné par le concile de Nicée, Arius semble avoir gardé un profond silence. Du moins n'avons-nous conservé aucune trace, aucun souvenir d'une activité littéraire quelconque de l'hérésiarque au cours des années qui suivirent le grand synode. Sans doute fut-il contraint de se taire pendant qu'il était en exil. Lorsqu'il en fut revenu, il resta suspect, même à ses meilleurs amis, qui commençaient à le trouver compromettant et préféraient exprimer leurs opinions en des formules plus nuancées que les siennes.

Ce ne fut qu'après sa réhabilitation par le concile de Jérusalem qu'il rompit son silence. L'empereur Constantin exigea alors de lui une profession de foi, afin qu'il pût être reçu dans l'Église. C'est ce symbole, signé d'Euzoïus et de lui, que nous ont conservé les historiens Socrate⁸⁶ et Sozomène⁸⁷. En voici le texte :

84. CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Catech.*, XI, 17; PG, XXXIV, 712, B : « μήτε λέγομέν ποτε τό· ἦν ὅτε οὐκ ἦν υἱός. »

85. DIDYME, *De Trinit.*, I, 15; PG, XXXIX, 297 A : « τὸ ἐν ἀρχῇ ἦν, ποιεῖ προὔπτον καὶ σφόδρα γε συμφανές τὸ ἄτοπον καὶ φευκτὸν τοῦ· ἦν ὅτε οὐκ ἦν. Peut-être y a-t-il encore une allusion à Thalie dans la lettre du concile d'Ancyre de 358, ap. EPIPHANE, *Haeres.* LXXII, 4; édit. HOLL, t. III, p. 273; ce n'est pas très sûr.

86. SOCRATE, H. E., I, 26; PG, LXVII, 149, B-151, A.

87. SOZOMÈNE, H. E., II, 27; PG, LXVII, 1012, AC 152. Le symbole d'Arius figure encore dans la *Vita Metrophanis et Alexandri*, édit.

« Τῷ εὐλαβεστάτῳ καὶ θεοφιλεστάτῳ δεσπότῃ ἡμῶν βασιλεῖ Κωνσταντίνῳ, Ἄρειος καὶ Εὐζοῖος.

Καθὼς προσέταξεν ἡ θεοφιλῆς σου εὐσέβεια, δέσποτα βασιλεῦ, ἐκτιθέμεθα τὴν ἑαυτῶν πίστιν, καὶ ἐγγράφως ὁμολογοῦμεν ἐπὶ Θεοῦ οὕτως πιστεύειν καὶ αὐτοὶ καὶ οἱ σὺν ἡμῖν, ὡς ὑποτέτακται.

Πιστεύομεν εἰς ἓνα Θεὸν, πατέρα παντοκράτορα καὶ εἰς κύριον Ἰησοῦν Χριστὸν τὸν υἱὸν αὐτοῦ, τὸν ἐξ αὐτοῦ πρὸ πάντων τῶν αἰώνων γεγεννημένον· θεὸν λόγον, δι' οὗ τὰ πάντα ἐγένετο, τὰ τε ἐν τοῖς οὐρανοῖς καὶ τὰ ἐπὶ τῆς γῆς, τὸν κατελθόντα καὶ σαρκωθέντα καὶ παθόντα καὶ ἀναστάντα, ἀνελθόντα εἰς τοὺς οὐρανοὺς καὶ πάλιν ἐρχόμενον κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς· καὶ εἰς τὸ ἅγιον πνεῦμα, καὶ εἰς σαρκὸς ἀνάστασιν καὶ εἰς ζωὴν τοῦ μέλλοντος αἰῶνος, καὶ εἰς βσιλείαν οὐρανῶν, καὶ εἰς μίαν καθολικὴν ἐκκλησίαν τοῦ Θεοῦ, τὴν ἀπὸ περάτων ἕως περάτων.

Ταύτην δὲ τὴν πίστιν παρελήφαμεν ἐκ τῶν ἁγίων εὐαγγελίων, λέγοντος τοῦ κυρίου τοῖς ἑαυτοῦ μαθηταῖς· πορευθέντες μαθητεύσατε πάντα τὰ ἔθνη, βαπτίζοντες αὐτοὺς εἰς ὄνομα τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος.

Εἰ μὴ ταῦτα οὕτως πιστεύομεν καὶ ἀποδεχόμεθα ἀληθῶς πατέρα, υἱὸν, καὶ πνεῦμα ἅγιον, ὡς πᾶσα καθολικὴ ἐκκλησία καὶ αἱ γραφαὶ διδάσκουσιν, αἷς κατὰ πάντα πιστεύομεν, κριτῆς ἡμῶν ἔστιν ὁ Θεός, καὶ νῦν καὶ ἐν τῇ μελλούσῃ κρίσει.

Διὸ παρακαλοῦμέν σου τὴν θεοσέβειαν, θεοφιλέστατε βασιλεῦ, ἐκκλησιαστικῶς ἡμᾶς ὄντας, καὶ τὴν πίστιν καὶ τὸ φρόνημα τῆς ἐκκλησίας καὶ τῶν ἁγίων γραφῶν ἔχοντας, ἐνοῦσθαι ἡμᾶς διὰ τῆς εἰρηνοποιῦ σου καὶ θεοσεβοῦς εὐσεβείας, τῇ μητρὶ ἡμῶν τῇ ἐκκλησίᾳ δηλαδὴ, περιηρημένων τῶν ζητημάτων καὶ περισσολογιῶν ἵνα καὶ ἡμεῖς καὶ ἡ ἐκκλησία εἰρηνεύσαντες μετ' ἀλλήλων τὰς συνήθεις εὐχὰς ὑπὲρ τῆς εἰρηνικῆς σου βασιλείας καὶ παντὸς τοῦ γένους σου κοινῇ πάντες ποιησώμεθα. »

Cette formule de foi n'appelle pas de remarques spéciales. Le texte en est bien établi et l'authenticité certaine⁸⁸. Cons-

GEDÉON, p. 322. On peut ajouter, pour ne rien omettre que THÉODORE, *Haeret. fabul compend.*, IV, 1; PG, LXXXIII, 414, accuse Arius d'avoir modifié la formule de la doxologie : « οὗτος καὶ τῆς δοξολογίας τοὺς νόμους καταλιπὼν, οὗς οἱ ἐξ ἀρχῆς αὐτόπται καὶ ὑπηρέται τοῦ λόγου παρέδωκαν, ἕτερον ἐπιείσηγαγε τύπον δοξάζειν, τοὺς ἐξηπατημένους διδάξας τὸν πατέρα διὰ τοῦ υἱοῦ ἐν ἁγίῳ πνεύματι. » Ce renseignement n'est pas incontestable, bien que la formule en question soit attestée pour certains auteurs, par exemple pour Léonce d'Antioche.

88. SOZOMÈNE est ici un témoin très sûr parce qu'il emprunte à la collection de Sabinos ses renseignements sur les conciles de Tyr et de Jérusalem. Cfr. P. BATHIFOL, *Sozomène et Sabinos*, dans la *Byzant.*

tantin eut la faiblesse de s'en contenter, mais on sait qu'elle fut inutile à Arius qui mourut avant d'être reçu dans l'Église de Constantinople.

Arius d'ailleurs semble avoir fait de grands efforts pour écarter de sa profession de foi tous les termes précis qui auraient pu le compromettre⁸⁹. Sur les relations du Père et du Fils, il est volontairement bref, sinon obscur, car on peut aussi bien rattacher les mots θεὸν λόγον à ce qui les précède qu'à ce qui les suit, et la signification de la phrase essentielle se trouve dès lors incertaine. C'est bien le symbole de Nicée qui lui sert de point de départ, mais il a soin d'en supprimer tout ce qui en fait la force, et il faut chercher bien soigneusement pour découvrir quelque trait qui permette de deviner l'arrière-pensée de l'hérésiarque. La trouvera-t-on dans ce fait qu'il écrit γεγεννημένον à propos du Fils de Dieu, et non pas γεγεννημένον comme Eusèbe de Césarée⁹⁰ ? On n'oserait pas l'affirmer, car la distinction entre les deux termes était loin d'être faite alors d'une manière assurée⁹¹. Insistera-t-on sur le mot σαρκωθέντα que donne Socrate ou sur la périphrase σάρκα ἀναλαμβάντα qui est la lecture de Sozomène, en rappelant que pour Arius le Verbe n'a pris qu'une chair humaine ? Il est sûr que la formule de

Zeitschr., t. VII, 1898, p. 272-273; G. Schoo, *Die Quellen des Kirchenhistorikers Sozomenos*, p. 115.

89. Cfr. P. BATAFFOL, *La paix constantiniennne*, p. 390-391 : « Cet exposé à l'allure d'un symbole, et d'un symbole imité de celui de Nicée; mais c'est un *nicaenum* d'où le terme δμοούσιος est absent, et où le Seigneur Jésus est Fils du Père, non plus engendré comme dans le *nicaenum*, mais existant avant tous les siècles, en tant que Dieu Logos : formule susceptible en soi d'un sens nicéen, mais qui, venant dix ans après Nicée et les controverses pour et contre Nicée, ne peut pas ne pas nier tout ce qu'elle élimine du *nicaenum*. »

90. EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Symbol. fidei*, ap. ATHANASE, *De decret. nicaenae synodi*, 33, 4; édit. OPITZ, p. 29, SOCRATE; H. E., I, 8; HAHN, § 188, p. 258.

91. Cfr. P. STIEGELE, *Der Agennesiebegriff in der griechischen Theologie des vierten Jahrhunderts*, Fribourg, 1913; L. PRESTIGE, Ἀγέν[ν]ητος and γεν[ν]ητός and kindred words in Eusebius and the early Arians, dans *Journ. of Theol. Studies*, t. XXIV, 1923, p. 488; J. LEBRETON, *Histoire du dogme de la Trinité*, t. II, Paris, 1928, p. 637.

Nicée, qui précise le sens de σαρκωθέντα en y ajoutant le terme ἐνανθρωπήσαντα, est plus claire⁹²; mais Eusèbe de Césarée, lui aussi, n'a que le σαρκωθέντα⁹³ et bien des symboles orthodoxes sont dans le même cas. On a encore remarqué qu'Arius, en parlant de l'Église, omet l'épithète ἁγίαν, ce en quoi il s'accorde avec Alexandre d'Alexandrie⁹⁴ et même avec Clément d'Alexandrie⁹⁵. La rémission des péchés est encore absente du symbole d'Arius, ce qui s'explique sans peine, puisqu'il s'agit d'une profession de foi privée⁹⁶.

L'hérésiarque tient, en terminant, à s'appuyer sur l'Évangile et sur le verset de saint Matthieu où est rappelé l'ordre de baptiser au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, ce qui n'est pas sans quelque habileté. Le même verset était d'ailleurs mentionné dans la formule de saint Lucien, comme on l'a vu précédemment⁹⁷, et dans celle d'Eusèbe de Césarée⁹⁸ : il était naturel qu'Arius le citât à son tour, et en préférât la brièveté aux explications qu'il se sentait impuissant à donner.

Que le symbole d'Arius ait été susceptible d'un sens orthodoxe, c'est ce dont témoigne saint Athanase lui-même et rien n'est plus curieux que son récit. « Arius lui-même, rappelle-t-il dans sa lettre aux évêques d'Égypte et de Libye, le chef de cette hérésie, l'allié d'Eusèbe, ayant été rappelé grâce aux soins des Eusébiens par le bienheureux empereur Constantin Auguste, fut requis de mettre par écrit sa croyance. Il écrivit, le fourbe, en cachant les termes propres de son impiété, et en empruntant, par ruse, tel le diable lui-même, les simples paroles de l'Écriture, telles qu'elles ont

92. HAHN, § 142, p. 161.

93. HAHN, § 188, p. 258.

94. ALEXANDRIE D'ALEXANDRIE, *Epist. ad Alex. Byzant.*; HAHN, § 15, p. 19 : « μίαν καὶ μόνην καθολικὴν τὴν ἀποστολικὴν ἐκκλησίαν ».

95. CLÉMENT, *Stromat.*, VII, 17, 107. édit. STAHLIN, t. III, p. 76 : « τῆ γούν τοῦ ἐνός φάσει συγκληροῦτα: ἐκκλησία ἡ μία... μόνην εἶναι φαμεν τὴν ἀρχαίαν καὶ καθολικὴν ἐκκλησίαν ».

96. F. KATTENBUSCH, *Das apostolische Symbol.*, t. II, p. 713, n. 374.

97. HAHN, § 154, p. 185; cfr. *supra*, p. 124-125.

98. HAHN, § 188, p. 258.

été écrites. Puis, à la question du bienheureux Constantin : « N'as-tu rien autre dans l'esprit? Rends témoignage à la vérité, et si tu parjures le Seigneur te punira, le malheureux jura qu'il n'avait jamais rien dit ni rien pensé d'autre que ce qu'il venait d'écrire⁹⁹. » Le grand évêque se scandalise de la fourberie de l'hérésiarque; il s'indigne de sa duplicité; mais il est bien forcé de convenir que les termes mêmes de sa profession de foi sont en eux-mêmes irréprochables¹⁰⁰.

Avec ce symbole se clôt la liste des fragments qui constituent l'héritage littéraire d'Arius. Cette formule terne et décolorée marque le terme du chemin accompli par l'hérésiarque depuis les jours de ses premières discussions avec saint Alexandre et de sa condamnation par le concile de Nicée. Après avoir commencé par affirmer clairement la doctrine de la création du Verbe, Arius en est venu à la dissimuler, peut-être à l'atténuer réellement sous la pression des circonstances. Il allait, en récompense, faire dans l'Église une solennelle rentrée, lorsqu'il fut surpris par la mort.

99. ATHANASE, *Epist. ad episc. Aegypti*, 18; PG, XXV, 580 C-581. A.

100. F. KATTENBUSCH, *Das apostolische Symbol*, t. II, p. 256.

NOTE A

LE SOUVENIR D'ARIUS DANS LE PRAEDESTINATUS.

Le plus souvent les historiens n'attachent pas grande importance aux notices du *Praedestinatus* : quel que soit l'écrivain qui se cache sous ce nom, qu'il s'agisse d'Arnobé le Jeune, comme le veut Dom Morin¹, ou d'un inconnu dont l'anonymat reste encore à percer², on est d'accord pour estimer qu'il doit à saint Augustin le plus clair de ses renseignements sur les hérétiques et leurs doctrines et que les données nouvelles qu'il semble fournir sont des racontars sans autorité.

La notice sur Arius ne fait pas exception à la règle. Elle mérite pourtant d'être examinée de près, quand ce ne serait que pour nous préparer à juger plus exactement les assertions ultérieures du *Praedestinatus* au sujet d'un soi-disant troisième livre d'Arius. Nous reproduisons parallèlement les notices de l'anonyme et de saint Augustin.

Praedestin., I, 49;

PL, LIII, 605.

AUGUSTIN, *Contra Haeres.*, 49;

PL, XLII, 39.

<p>Quadragesimus et nonus haeresiarques Arius ortus est. Hic populos arianos instituit, qui Patrem et Filium et Spiritum Sanctum nolunt esse unius eiusdemque substantiae, sed esse Filium creaturam, Spiritum vero sanctum creaturam creaturae, hoc est ab ipso Filio creatum volunt. In eo</p>	<p>Ariani ab Ario in eo sunt notissimi errore quo Patrem et Filium et Spiritum Sanctum nolunt esse unius eiusdemque naturae atque substantiae, aut, ut expressius dicitur, essentiae, que οὐστὰς graeco appellatur; sed esse Filium creaturam, Spiritum vero Sanctum creaturam creaturae hoc est ab</p>
--	---

1. DOM G. MORIN, *Arnobé le Jeune*, dans *Études, Textes, Découvertes*, t. I, Paris et Maredsous, 1913, p. 315-324.

2. O. BARDENHEWER, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, t. IV, Fribourg en Br., 1924, p. 520-521.